

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



17^e Année

31 JANVIER 1961

N° 1

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de janvier)	2
2. Chambre des Députés (Mois de janvier)	2
3. La Fête Nationale Luxembourgeoise	4
4. L'Exposition rétrospective et commémorative Joseph Kutter	11
5. L'Urbanisation du Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg	12
6. Des Micro-films sur l'Histoire du Luxembourg offerts par le Gouver- nement belge au Gouvernement luxembourgeois	13
7. Nouvelles de la Cour	14
8. Réunions du Conseil de Gouvernement en janvier 1961	15
9. Nouvelles diverses	15
10. Le Mois en Luxembourg (Mois de janvier)	20
11. Statistiques diverses de l'Administration des Eaux et Forêts (Exercice 1959)	23

Mémorial (mois de janvier)

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 9 janvier 1961 a pour objet l'édition des trois recueils du « Mémorial ».

Un règlement d'administration publique du 13 janvier 1961 fixe la quote-part du Fonds National de Solidarité dans le produit de la Loterie Nationale.

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

La loi du 23 décembre 1960 approuve la Convention sur le Statut de l'Union de l'Europe Occidentale, des représentants nationaux et du personnel international, signée à Paris le 11 mai 1955, ainsi que la Déclaration faite par le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas au nom des Gouvernements belge, luxembourgeois et néerlandais au moment de la signature de la Convention.

La loi du 31 décembre 1960 approuve la Convention concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil, signée à Istanbul, le 4 septembre 1958.

Trois arrêtés ministériels en date du 27 décembre 1960 modifient le régime en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit de certaines marchandises.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté ministériel du 31 décembre 1960 règle l'importation de semences de céréales de printemps pour la campagne culturale 1960-1961.

Un arrêté ministériel du 4 janvier 1961 ordonne la vaccination des bovidés contre la fièvre aphteuse.

Un arrêté grand-ducal du 29 décembre 1960 et un arrêté ministériel du 12 janvier 1961 règlent la lutte contre la brucellose bovine.

Un arrêté grand-ducal du 11 janvier 1961 et un arrêté ministériel du 12 janvier 1961 ont pour objet l'établissement d'un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

*

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 30 janvier 1961 règle la suppression des fractions de franc dans la comptabilité de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

*

Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 9 janvier 1961 modifie l'article 9 de l'arrêté grand-ducal du 26 août 1954 concernant l'état et les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des officiers de carrière et commissionnés de la Force Armée.

*

Ministère de l'Intérieur.

La loi du 9 janvier 1961 règle la protection des eaux souterraines.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté ministériel du 12 janvier 1961 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novembre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel des instructeurs de candidats-conducteurs ainsi que le coût des leçons, modifié et complété par les arrêtés ministériels du 18 novembre 1959 et du 27 avril 1960.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté ministériel du 14 janvier 1961 établit la liste des substances considérées comme engendrant la toxicomanie.

Chambre des Députés (mois de janvier)

3 janvier: 9^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Lecture de deux propositions de loi. — Analyse des pièces. — Proposition de loi modificative de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat (N^o 600). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

4 janvier: 10^e séance publique. — Proposition de loi modificative de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat (N^o 600). Continuation de la discussion générale.

5 janvier: 11^e séance publique. — Proposition de loi modificative de la loi du 16 janvier

1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat (N° 600). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation, en vue de l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg, de l'Acte général révisé pour le règlement pacifique des différends internationaux, adopté par l'Assemblée générale des Nations-Unies à sa 199^e séance plénière, le 28 avril 1949 (N° 604). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention européenne sur le règlement pacifique des différends, signée à Strasbourg, le 29 avril 1957 (N° 756). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen relatif à la suppression des visas pour les réfugiés, fait à Strasbourg, le 20 avril 1959 (N° 809). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

10 janvier: 12^e séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 4 et de modifier certaines dispositions des articles 8 et 12 de la loi du 12 août 1927 sur le régime des cabarets, comprenant le texte coordonné de toutes les dispositions légales en vigueur sur la matière (N° 740). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles et renvoi du projet de loi amendé au Conseil d'Etat.

11 janvier: 13^e séance publique. — Désignation de la Commission spéciale pour le projet de loi concernant le règlement du contentieux germano-luxembourgeois. — Interpellation de l'hon. M. Berchem au sujet de l'arrêté grand-ducal modifiant et complétant l'arrêté grand-ducal du 10 octobre 1945 portant modification de la loi du 4 avril 1924 concernant la création de chambres professionnelles.

Réunion de la Commission spéciale du Budget.

12 janvier: 14^e séance publique. — Interpellation de l'hon. M. Berchem sur l'arrêté grand-ducal du 10 octobre 1945 portant modification de la loi du 4 avril 1924 concernant la création de chambres professionnelles.

13 janvier: Réunion de la Commission spéciale du Budget.

17 janvier: 15^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Question à l'ordre du jour. — Interpellation de l'hon. M. Berchem au sujet de l'arrêté grand-ducal modifiant et complétant l'arrêté grand-ducal du 10 octobre 1945 portant modification de la loi du 4 avril 1924 concernant la création de chambres professionnelles.

18 janvier: 16^e séance publique. — Analyse des pièces. — Interpellation de l'hon. M. Berchem au sujet de l'arrêté grand-ducal modifiant et complétant l'arrêté grand-ducal du 10 octobre 1945 portant modification de la loi du 4 avril 1924 concernant la création de chambres professionnelles. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur l'établissement d'un contrôle de sécurité dans le domaine de l'énergie nucléaire ainsi que du Protocole relatif au Tribunal créé dans la Convention signés à Paris, le 20 décembre 1957 (N° 816). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen relatif à l'échange de substances thérapeutiques d'origine humaine, signé à Paris, le 15 décembre 1958 (N° 824). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. — Projet de loi portant approbation de l'Accord signé à Paris, le 14 décembre 1957, conclu en exécution de l'article 5 du Protocole N° II du Traité de Bruxelles, modifié par les Protocoles signés à Paris, le 23 octobre 1954 (N° 823). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

19 janvier: 17^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur l'établissement d'un contrôle de sécurité dans le domaine de l'énergie nucléaire ainsi que du Protocole relatif au Tribunal créé dans la Convention signés à Paris, le 20 décembre 1957 (N° 816). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen relatif à l'échange de substances thérapeutiques d'origine humaine, signé à Paris, le 15 décembre 1958 (N° 824). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord signé à Paris, le 14 décembre 1957, conclu en exécution de l'article 5 du Protocole N° II du Traité de Bruxelles, modifié par les Protocoles signés à Paris, le 23 octobre 1954 (N° 823). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant la cession d'une parcelle de terre dépendant du domaine curial de Remerschen (N° 828). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique.

Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet l'allocation d'une indemnité d'attente aux bénéficiaires de pensions à charge de la Caisse de Prévoyance des fonctionnaires et employés communaux (N° 835). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'aliénation d'immeubles domaniaux à Luxembourg (N° 827). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, de divers terrains domaniaux situés à Luxembourg-Findel (N° 829). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation de diverses parcelles dépendant du domaine curial de Bettendorf (N° 831). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen relatif aux marques routières, signé à Genève, le 13 décembre 1957 (N° 826). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote

de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

24 janvier: Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

Réunion de la Commission du Travail.

25 janvier: 18^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe, signé à Paris, le 13 décembre 1955 (N° 810). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'hon. M. Fandel au sujet de plusieurs questions préalables relatives au projet de loi sur les réparations allemandes.

31 janvier: 19^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Fait personnel. — Règlement des travaux parlementaires. — Vote sur les motions déposées au cours de l'interpellation de l'hon. M. Fandel au sujet de plusieurs questions préalables relatives au projet de loi sur les réparations allemandes. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Rapport de la Commission spéciale.

La Fête Nationale Luxembourgeoise

Comme les années précédentes, la Fête Nationale luxembourgeoise a été célébrée dans le pays avec l'éclat traditionnel.

Le 22 janvier, au soir, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa à la population en prononçant une allocution en langue luxembourgeoise diffusée par Radio-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution:

« Meng le'f Letzeburger!

Dir liest an he'ert eso' oft an onser Zeit, datt dobaussen an der weider Welt nei Natio'nen gebùre gin, oft a No't a We'en, ömmer mat echter, wann och net illusio'nsfreier Begéschterong. Et ass eso' eng Fréd fir dât Vollek, we' den Einzelne se empfönd, wann e sech en Haus gebaut huet, en Egenhém, wo' e vun do un frei schalten a walte kann.

Onst Hémechtshaus, dât stét schons vill me' läng, a mer fillen ons trotz onser Klenghét ewe' eng erfueren an erwuessen Natio'n. D'Freihétsbegéschterong, we' se an onsen Hémechtshäuser erklängt, se dreift ons net all Däg op d'Stross,

den Dévouement fir d'Land gött net all Däg gefeiert. An trotzdem! De' Gefiller, bäl kaum ausgesprach an empfönd, stin iewel hannert onser déglecher Arbecht, onser Suerg an onser Plese'er. Hirt verhältend Licht weist ons de Wé.

En Däg könnst iewel all Joer, wo' mer ons bewosst solle gin, wât d'Land fir ons bedeit, wât et wêrt mecht, dran ze liewen, a wât d'Letzeburger an Enegkét zesummen hält.

Well, meng le'f Matbierger, den 23. Januar ass virun allem e Fest vun der Enegkét.

«Wuer mer nömme hi geseit, iwerall bege'nt mer Streit», huet schons é vun onsen Dichter gesot. A wann et net ömmer ausgesprachene Streit ass, da sin et Konkurrenz, Interessege'gesätz, politesch Leidenschaften, de' d'Leit ausenânerdreiw. An onsem opgeklärte Joerhonnert, wo' jidwerén sei Pfefferkèr fir d'gro'ss a kleng Politik beilée kann, do riske'ert de Sönn, fir dât verluer ze goen, wât ons bönd an zesummenhält. Dât, wât ons trennt, ass oft pikant an interessant, dât, wât ons bönd, le'sst ons a senger Selbstverständlechkét bäl indifferent.

An dach ass et e kostbart Gutt, wât an onse bewährten Institutio'nen leit. An engem Moment, wo' nach op ville Plätzen an der Welt d'Freihétsrechter önnerréckt sin, wo' a munchem Land d'Gleichgewicht töschent de Rechter vum Einzelnen an der no'twendiger nationaler Disziplin net fond ass gin, do gi mer ons bewosst vum dem Wert vum engem geuerdneten, freihétlechen, diszipline'erten Staat. Losse mer iwer all Controversen eraus dât Gutt erhâlen.

D'Symbol vum onser Enegkét an de Garant vum de Freihéten ass ons Dynastie. Sie stét iwer de Parteien, sie stét iwer de Ge'gesätz. Virum Tro'n do verstommen d'Gestéchels an d'Gejeitz, den Neid an d'Konkurrenz.

De Gebuertsdag vum onser vere'arter Grande-Duchesse gött ons Geléenhét, Hir ons ganz Le'ft an ons ganz Dankbarkét entge'nt ze bréngen fir dât, wât Se schons me' ewe' ve'erzeg Joer fir ons bedeit. Et ass schons e lângen Dâg, dén erfôllt wor vu sche'nen an ellenen Événementer fir d'Souveraine a fir Hirt Vollek. Et go'f och fir ons Grande-Duchesse Momenter, wo' Se gro'ss Entschédongen ze treffen hât. Hire Sönn fir d'Realite't, gedroen vum der wârmer Suerg fir d'Volek, huet Sie dobei ewe' e gudde Stêr gelét. Et muss ons Grande-Duchesse mat Satisfactio'n erfôllen an ons am Hêrz beglêcken, datt d'Verhâltnes vu Vollek an Dynastie vu ge'gen-seitegem Vertrauen gedroe gött. Verwuess mat onse Gebreicher an Institutio'nen ass ons Dynastie d'Hêrzstêck vum der Hémecht, en Hêrzstêck, dât ons op lânge Joere gesechert ass. An dêr sche'ner Familgen, de' ons Souveraine mat dem Prônz vu Letzeburg opgebaut huet, ass ons och d'Kontinuïte't vum dem Règne an der Zo'konft gesechert. An èrem Numm bréngen ech onser vere'arter Fürstin all de' Wönsch entge'nt, we' é se bei engem Gebuertsdag ausdréckt: Gesondhét a Fréd a Fridd.

D'Geschenk, dât mer offre'ren, ass de Wöllen, op alle Plätzen, wo' mer stin, an önnerr allen Omstänn dem Land ze dengen.

De Wöllen, dem Land ze dengen, dén ass glêcklecherweis nach bei de Letzeburger do. Et spiert én en am Elan vum dem Erneierungswöllen op alle Gebitter, an eso'guer an der Kritik. Besser Institutio'nen, besser Gesetzer, me' sozial Gerechtegkét, eng besser Verdélong vum de Lâschten, me' Dynamisme an der Produktio'n, me' regional Industrien, Stierkong an Erhâlong vum der letzeburger Bauereschâft, Liewenswöllen vum Môttestând, alles ass leschten Enns drop gericht, d'Bild vum der politescher Enhét, de' Letzeburg hêscht, ze erhâlen, ze rechtfertigen an ze versche'neren. Geschicht a Sprôch, Dichter an Artisten, Staatsmänner a Wirtschaftler hun dât Gesicht vum der Hémecht gemâch.

Un ons a speziell un onsem Jonktem ass et, et ze erneieren an de' âl Trei ze hâlen. De Jonktem erlieft jo ömmer op en Neis de 'spontan a frôsch Begeschterong vum déne neie Natio'nen, vum dêr ech am Ufank geschwât hun. Ünner

der Conditio'n, datt mer an de' âl Schleich ömmer neie Wein ze schôdde wössen. D'Jugend verbônd domat de Wöllen, an dem integre'erten Europa Letzeburg seng Plätz se secheren.

Ech gléwen un d'Roll vum déne klenge Staaten an den internationale Communautéten. Der Zesummeballong vu gro'sse Machtpositio'nen stelle sie eppes Gelockertes, eppes Mönischlech es entge'nt, e Standponkt, eng Optik an eng Bewêrtongsskala, de' an der Formatio'n vum engem gemeinsame politesche Wöllen op d'mannst musse vertruede sin.

Losse mer aus all déne Grönn a Fréd Gro'ssherzoginsgebuertsdag begoen.

Vive ons Grande-Duchesse!

Vive Letzeburg!

Les artères principales de la Capitale, les bâtiments publics ainsi que la vallée de la Pétrusse étaient baignées dans le flot de lumière des projecteurs et des décors lumineux. Les devantures des magasins étaient richement décorées aux couleurs nationales et la photographie de la Souveraine était exposée dans la plupart des vitrines, tandis que les rues étaient abondamment pavoisées.

En fin d'après-midi, la musique de la Garde grand-ducale, entourée de porteurs de flambeaux, se rendit devant le Palais grand-ducal. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, entourée des Membres de la Famille grand-ducale, apparut au balcon du Palais. La Souveraine fut très chaleureusement ovationnée par la foule qui assistait à cette retraite aux flambeaux.

Dans la soirée, les sociétés de musique de la Ville de Luxembourg se rendirent en cortège devant le Palais grand-ducal en traversant les artères principales de la Capitale. Les 650 musiciens, qui étaient placés sous la direction de M. Norbert Hoffmann, Chef de la Musique militaire, interprétèrent alors devant le Palais la marche « Joyeux Anniversaire » de Norbert Hoffmann, l'« Hymne solennel », également de Norbert Hoffmann, et ensuite l'hymne national.

LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière et le Prince Charles étaient au balcon du Palais pour assister à cette aubade.

La Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale furent ensuite très chaleureusement applaudis par la population qui était massée aux abords du Palais. La Souveraine répondit par des gestes de la main aux ferventes acclamations de la foule qui ne cessa de témoigner son profond attachement à la Famille grand-ducale.

Vers 21 heures 30, un feu d'artifice fut tiré du Pont Adolphe et de la Vallée de la Pétrusse, en présence d'une foule considérable.

Après le feu d'artifice, l'Harmonie Municipale donna un concert de musique patriotique à la Place d'Armes.

La Journée du 23 janvier.

A 10 heures, la traditionnelle prise d'armes eut lieu dans la cour de la caserne du Saint-Esprit, où étaient alignés plusieurs pelotons de la Garde grand-ducale avec musique et drapeau, de fortes délégations du Corps de la gendarmerie et de la police, le Corps des officiers et officiers de réserve ainsi qu'une délégation des sous-officiers.

Parmi les personnalités civiles on remarquait MM. J.-P. Winter et Gustave Kass, Conseillers de Gouvernement, et M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. En face du Corps de la Garde grand-ducale étaient alignés les nombreux attachés militaires étrangers accrédités à Luxembourg.

A leur arrivée à la Caserne du Saint-Esprit, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, et M. le Lieutenant-Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée, passèrent en revue la troupe et saluèrent les personnalités civiles et militaires.

LL. AA. RR. le Grand-Duc héritier et le Prince Charles, accompagnés des Capitaines P.-J. Koch et Germain Frantz, Aides de Camp, furent salués à Leur arrivée par les accents du « Wilhelmus ». Leurs Altesses Royales, le Chef d'Etat-Major et le Commandant du Corps de la Garde grand-ducale passèrent en revue la troupe et saluèrent les attachés militaires.

Il fut ensuite donné lecture de la liste des promotions dans l'Armée. Puis, des décorations que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse avait daigné conférer à plusieurs membres de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, furent remises aux titulaires par LL. AA. RR. le Grand-Duc héritier et le Prince Charles.

M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, s'avança ensuite pour s'adresser en une courte allocution à Leurs Altesses Royales et à la troupe. Il termina en invitant la troupe à porter un triple ban à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, à la Maison Grand-Ducale et à notre patrie.

Un défilé de la Garde grand-ducale clôturait la cérémonie militaire.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut chanté à la Cathédrale de Luxembourg par Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence des autorités civiles, militaires et religieuses, du Corps diplomatique et des représentants des Institutions européennes.

Voici la liste des Membres du Corps diplomatique qui assistaient au service religieux:

Saint-Siège:

S. Exc. R. Mgr. Ephrem Forni, Archevêque titulaire de Darni, Nonce apostolique.
Mgr. Salvatore Asta, Conseiller.

Espagne:

S. Exc. le Comte de Casa Miranda, Ambassadeur.

M. Eduardo de Laiglesia, Conseiller.

Italie:

S. Exc. M. Antonio Venturini, Ambassadeur.

M. Maurizio Bucci, Conseiller.

Le Colonel Pio Salvioli-Mariani, Attaché militaire.

M. Mario d'Erman, 1^{er} Secrétaire.

Belgique:

S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur.

M. Pierre Van Haute, Conseiller.

M. Prosper Thuysbaert, Attaché.

Grande-Bretagne:

S. Exc. M. H. W. A. Freese-Pennefather, Ambassadeur.

M. C. A. Thompson, Conseiller.

M. J. R. Cotton, Conseiller commercial.

Le Général de Brigade P. R. Ashburner, M.C., Attaché militaire.

Le Group-Captain P. J. Halford, A. F. C., Attaché de l'air.

M. W. H. Marsh, O. B. E., 1^{er} Secrétaire.

Le Captain C. D. Howell, R. N., 1^{er} Secrétaire.

France:

S. Exc. M. Edourd-Félix Guyon, Ambassadeur.

M. Pierre Carraud, 1^{er} Secrétaire.

M. Berthold Langenbach, Attaché.

Le Colonel B. de Susbille, Attaché militaire, naval et de l'air.

M. Jacques Soulé, Conseiller commercial.

M. Henri Paris, Attaché commercial.

Thaïlande:

S. A. S. le Prince Vongsamahip Jayankura, Ambassadeur.

Pays-Bas:

S. Exc. le Jonkheer Otto Reuchlin, Ambassadeur.

M^{lle} C. J. de Roo van Alderwerelt, Secrétaire.

Le Colonel J. van Nieuwenhuyzen, Attaché militaire.

M. D. J. F. de Man, Conseiller.

République Arabe Unie:

S. Exc. M. Saleh Khalil, Ambassadeur.

Le Général de Brigade Bornhan Mohamed Kayal, Attaché militaire, naval et de l'air.

M. Fathi Kandil, 1^{er} Secrétaire.

M. Saad Mortada, 1^{er} Secrétaire.

République Fédérale d'Allemagne:

S. Exc. M. le Dr Bernd Mumm von Schwarzenstein, Ambassadeur.

M. Raimund Hergt, Conseiller.

M. Otto Rienermann, Attaché de presse, de commerce et pour les affaires culturelles.

Le Colonel Hans Gronemann-Schœnborn, Attaché de l'armée.

Le Lieutenant-Colonel Julius Neumann, Attaché de l'air.

Canada:

S. Exc. M. Sydney Pierce, O.B.E., Ambassadeur.
M. Leland H. Ausman, Conseiller.
Le Group Captain J.R. Beggs, C.D., Attaché naval, militaire et de l'air.
M. Marc Baudouin, 2^e Secrétaire.

Etats-Unis d'Amérique:

S. Exc. M. A. Burks Summers, Ambassadeur.
M. Richard Friedman, Conseiller.
M. Donald A. Kruse, 3^e Secrétaire.
Le Colonel Woodrow T. Merrill, Attaché de l'air.
Le Colonel Henry L. Walton, Attaché de l'armée.
M. Raymond Ogg, Attaché agricole.
M. Arnold L. Zempel, Attaché du travail.
M. William A. McFadden, 1^{er} Secrétaire.
Le Major Général Tom V. Stayton, Chef, Military Assistance Advisory Group.
Le Colonel George L. Wells, Assistant Chef, Military Assistance Advisory Group.
Le Colonel Robert J.C. Osborne, Chef, Section Armée, Military Assistance Advisory Group.

Mexique:

S. Exc. M. le Dr Primo Villa Michel, Ambassadeur.
M. Nicolas Graham Gurria, Conseiller.

Monaco:

S. Exc. M. Maurice Loze, Ministre.

Danemark:

S. Exc. M. Lars Pedersen Tillitse, Ambassadeur.
M. Hans Kuhne, 1^{er} Secrétaire.

Grèce:

S. Exc. M. Charilaos Zamarias, Ambassadeur.

Union des Républiques Soviétiques Socialistes:

S. Exc. M. Ivan A. Melnik, Ministre.
Le Colonel Vladimir L. Iarochenko, Attaché militaire.

Pologne:

S. Exc. M. Aleksander Wolski, Ambassadeur.
Le Colonel Edward Gruszka, Attaché militaire, naval et de l'air.
M. Stanislaw Frank-Wisniewski, Attaché commercial.

Autriche:

S. Exc. M. le Dr Ernst Lemberger, Ambassadeur.
M. le Dr Henrich Pfusterschmid-Hardtenstein, Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg.

Iran:

S. Exc. M. Hossein Chahriar, Ambassadeur.

Inde:

S. Exc. M. le Dr M.A. Rauf, Ambassadeur.
M. K.C. Nair, Conseiller.
Le Brigadier H.C. Rai, Attaché militaire.

Yougoslavie:

S. Exc. M. Vjekoslav Prpic, Ambassadeur.

Argentine:

S. Exc. le Général Juan C. Cuarenta, Ambassadeur.
M. Enrique Quintana, Conseiller.

Indonésie:

S. Exc. M^{lle} Laili Roesad, Ministre.
M. Soebagio Surjaningrat, 1^{er} Secrétaire.
M. Zulkifli Azis, 2^e Secrétaire.
M. Irawan Darsa, 3^e Secrétaire.

Pakistan:

S. Exc. M. Ikbal Athar, Ambassadeur.

Roumanie:

S. Exc. M. Pavel Babuci, Ministre.
M. Constantin Popesco, 1^{er} Secrétaire.

Venezuela:

S. Exc. M. le Dr Carlos Ramirez Macgregor, Ambassadeur.

Finlande:

S. Exc. M. Alexander A. Thesleff, Ambassadeur.

Tchécoslovaquie:

S. Exc. M. Vladimir Ludvik, Ministre.
M. Vaclaf Trefny, 1^{er} Secrétaire.

Chine:

S. Exc. M. R.H. Ouang, Ambassadeur.

Cuba:

S. Exc. M. Gustavo Arcos Bergnes, Ambassadeur.
M^{lle} Julia Rodriguez Tomeu, 3^e Secrétaire.

Suisse:

S. Exc. M. Robert Maurice, Ambassadeur.
Le Colonel EMG Pierre Musy, Attaché militaire et de l'air.

Israël:

S. Exc. M. Amiel E. Najar, Ambassadeur.
M. Victor Eliachar, Conseiller.

Norvège:

S. Exc. M. Nils Jørgensen, Ambassadeur.
M. W.G. Solberg, 1^{er} Secrétaire.

Libéria:

S. Exc. M. Jacques-Ferdinand Hofmann, Ministre.

Hongrie:

S. Exc. M. Tibor Lajti, Ministre.
M. György Laszlo, Conseiller commercial.
M. Laszlo Sarkany, 1^{er} Secrétaire.
M. Endre Zador, 1^{er} Secrétaire.

Maroc:

M. Abderrahim Harkett, Chargé d'Affaires.

Liban:

M. Abbas Hamiye, Chargé d'Affaires a. i.

Brésil:

M. Carlos da Ponte Ribeiro Eiras, Chargé d'Affaires a. i.
M. Luiz Garrido Cavadas, 2^e Secrétaire.
M. Gil R.F. de Ouro-Preto, 3^e Secrétaire.

Irak:

M. Ahmed Al-Farisi, Chargé d'Affaires a. i.

Japon:

M. Yoshihiro Nakayama, Chargé d'Affaires a. i.

Portugal:

M. Jorge Monjardino Gomes Nemesio, Chargé d'Affaires a. i.

Suède:

M. Sigge de Lilliehook af Fardala, Chargé d'Affaires a. i.
M. Sten Strömholm, Attaché.

LL. AA. RR. le Prince, le Grand-Duc héritier et le Prince Charles avaient pris place dans le chœur de l'église, tandis que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière, la petite Princesse Marie-Astrid et le petit Prince Jean avaient pris place dans la loge princière.

Le programme musical était exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale sous la direction de M. l'Abbé René Ponchelet, avec, aux orgues, Maître Albert Leblanc. Voici ce programme:

Entrée: Paraphrase sur le « Wilhelmus » (orgue), A. Leblanc.
« Wilhelmus », arr. J.-P. Beicht.
« Christus vincit », J. van Nuffel.
« Domine salvam fac », A. Leblanc.
« Te Deum » (plain chant).
« In te Domine » (chœur), Dom. Heckmes.
« Tantum ergo », Dom. Heckmes.
« Ons Hémecht » (hymne national), A. Zinnen.
Sortie: « Final », C. Franck.

Lorsque les autorités eurent quitté la Cathédrale à l'issue du service religieux, la foule se dirigea vers le Palais pour ovationner S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. La Souveraine parut plusieurs fois au balcon avec les Membres de la Famille grand-ducale et les Enfants princiers pour répondre aux acclamations de la population qui Les réclamait sans cesse. Au même moment, 101 coups de canon furent tirés de la hauteur des « Trois Glands » en l'honneur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

A 13 heures, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, offrit un déjeuner en l'honneur des Membres du Corps diplomatique.

Des réceptions furent offertes dans plusieurs Ambassades à Luxembourg à l'occasion de la Fête Nationale et des concerts de musique patriotique furent donnés dans les différents faubourgs de la Ville de Luxembourg.

La Fête Nationale a également été célébrée à Esch-sur-Alzette, la Métropole du Travail et du Fer, avec beaucoup d'éclat, en présence de

la population eschoise. La ville était abondamment pavoisée et éclairée sous le feu des projecteurs et des guirlandes d'ampoules électriques. Les vitres des magasins étaient décorées avec l'image de la Souveraine entourée d'arrangements de fleurs et des couleurs nationales. Une fois de plus, la Ville d'Esch-sur-Alzette témoigna son attachement à la Souveraine et à la Maison grand-ducale.

La veille de la Fête Nationale, l'Harmonie Municipale donna un concert devant l'Hôtel de Ville en présence d'une foule importante, qui attendait l'arrivée de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Vers 18 heures 30, les voitures de la Cour, précédées d'une escorte motorisée, arrivèrent devant l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette, où le Couple Princier fut accueilli à la descente de voiture par M. le Bourgmestre Antoine Krier, entouré des Echevins MM. Jean Kinsch et Jules Schreiner. A la salle des séances du Conseil Communal avaient pris place les autorités eschoises ainsi que les représentants des localités françaises avoisinantes. Après que les invités d'honneur et les membres du Conseil Communal furent présentés au Couple Princier, M. Antoine Krier, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après:

« Altesses Royales,
Mesdames,
Messieurs,

En ma fonction de premier magistrat de cette Ville j'ai, ce soir, le privilège d'accueillir, dans notre Hôtel de Ville, Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière Qui ont tenu à honorer de Leur présence la réception donnée à l'occasion de notre Fête Nationale.

Aussi m'empresserai-je de Leur souhaiter une cordiale bienvenue dans la Métropole de l'Industrie et du Travail en Les assurant que les Eschois voient dans Leur visite une nouvelle marque d'estime et de sollicitude à leur égard.

Nous éprouvons une grande satisfaction à savoir que Madame la Grande-Duchesse héritière a bien voulu apprendre notre langue au point d'être désormais familiarisée avec toutes ses subtilités.

Je me permets de La féliciter très vivement de cet effort vers une meilleure compréhension du peuple luxembourgeois et je prendrai la liberté de me servir, en Sa présence, de la langue du pays.

Altesses Royales!
Dir Dammen an Dir Hèren!
Le'f Escher Matbierger!

Haut den Owend feiert eis gro'ssherzoglech Familgen de Gebuertsdag vun eiser le'wer an vere'chter Grande-Duchesse.

De Gebuertsdag selwer ass zum Nationalfeierdag erhuewe gin, a mir Escher hâlen drop, um Virowend vun desem Feiertag eis Grande-Duchesse als Chef d'Etat ze e'eren an eis Sympathien a beschte Wönsch zum Ausdrock ze brengen.

Hir Altesse Royale d'Madame la Grande-Duchesse huet drop gehâlen, de Prönz Jang, eise Grand-Duc héritier, a Seng charmant Madame, eis Grande-Duchesse héritière, op Esch ze delegieren, fir un eiser Manifestatio'n délzuhuelen.

De Grand-Duc héritier ass den Escher net onbekannt. D'Madame la Grande-Duchesse héritière huet schnell, a schon bei Hirem e'schte Besuch hei zu Esch, d'Sympathien vun den Escher, op gro'ss oder kleng, op Hirer Seit gehât.

Hir Altesses Royales d'Grande-Duchesse héritière an de Grand-Duc héritier, de' mer hierzlech an eiser Städt begre'ssen, erlâben ech mer ze bieten, eistem Chef d'Etat, eiser le'wer Grande-Duchesse, de' beschte Wönsch, verbonnen mat de Sympathien vun dénen Escher, ze iwermöttelen.

De' Escher feiern an e'eren haut den Owend hire Chef d'Etat als Symbol vun der nationaler Enegkét, de', mir wönschen et mat eiser he'ch estime'elter Souveraine, nie durch ongeschéckt oder, onglécklech politesch Manöveren geschwächt oder geste'ert gött.

Mir brauchen de' Enegkét me' we' jé, fir an dem neien Europa an an der freier Welt eis behâpten ze können, ewell d'Verkennung vun de Rechter vun Einzelnen könnt fir eis gefe'erlech gin am Ophou vun dem énegen Europa, zu dém, mer eis oblige'ert hun.

D'Stadt Esch stellt, mat der Minettsge'gend, d'Hâptfaktoren vun eiser nationaler Force duer: engerseits durch eis Minette an eis he'ch modernise'ert Schmelzen;

ânerseits durch eng Arbechtskrâft, de' als Main-d'œuvre mat zu déne beschten vun Europa zielt.

Eis Arbechtskrâft, gestärkt an hirem Arbeitswöllen an an hirer Arbeitsfréd, huet sech bis zu dénen he'chste Léschtongen an Europa erop geschafft.

Et gölt, de' Arbechtskrâft eistem Land ze erhâlen.

Mir wönschen duerfir, zu E'eren vun eiser Grande-Duchesse an am allgemengen Intérêt vun eistem Land, dass vun déne Verantwortlechen an der Politik an an der Wirtschaft neischt geplangt gött, wât d'Arbeitsfréd an den Arbeitswöllen schwäche könnt, mé ömmer nés versicht gött, alles ze mâchen, wât eis Arbeitskrâft nach me' stärken an de soziale Friden an eistem Land nach me' festege kann.

Eis politesch Demokratie duerf sech net nōmmen einfach op eng Majorite't stützen, sie muss lieweg a mōnschlech sin a, gedroen vu gegen-seitiger Achtong a Gleichberechtong, muss sie

all Krâften uspânen, de' dem Land denge können.

Sie muss de' wirtschaftlech Demokratie ustriewen a verwierklechen, fir bei eis am Land eng Politik vu sozialer Gerechtegkét ze secheren.

Durch eso' eng Politik, de' op der Arbecht base'ert an all Krâften op politeschem, wirtschaftlech a sozialem Gebitt engage'ert, denge mer am beschten eistem Land.

Mer schâfen durch eis Arbecht neie Reichtom, mer stimule'eren d'Fréd zur Arbecht, mer organise'eren de soziale Friden an eistem Land a mer können, als de' klengst Natio'n, well éneg a stârk an eistem Wöllen an an eiser Arbecht, ons eis Plâtz an Europa an an der freier Welt op ömmer secheren.

Ech bieten eise Grand-Duc héritier mech ze entschöllegen, wann ech villeicht de Rahmen vun enger traditioneller Usprōch a Festried iwerschratt hun. Als Buergerméschter vun enger Städt vun der Arbecht hât ech gemengt, an dém Alter, wo' eise Grand-Duc héritier, dém mer nach nodre'glech fir Sei 40. Gebuertsdag gratule'eren, Sech op Seng Missio'n als Chef d'Etat prépare'ere muss, soen ze dierfen, wât no mengem humblen Avis dem Land am méschte notze könnt.

A wann ech e Wonsch un eisen künftigen Grand-Duc richten dierf, da wâr et dén, Senger Mamm, onser le'wer Grande-Duchesse, elo nach me' we' virdrun zur Seit ze stoen, fir datt me'glechst geschwōnn eng allgemeng a gro'ss Scho'lreform prépare'ert an durchgefo'ert gött.

Eng Scho'lreform, de' eise jongen Arbechter vu mâr eso' vill Wōssen vermōttele kann, dass se net nōmmen hei am Land, mé an Europa an iwerall durch hir manuell an intellektuell Fâhegkéten bestoe können.

Eng Scho'lreform, de' doriwer eweg allen intelligenten a begabten Kanner de Wé frei mecht fir Möttelscho'len, technesch Scho'len an Universite'sstudien, ganz gleich op d'Elteren Geld hun oder ként fir de' Studien, zu dénen de' eng oder de' âner begabt sin.

Mir brauchen nieft gudden Arbechter dichtetg Techniker an Ingenieuren, mir brauchen Dokteren a Wōssenschaftler a mir brauchen Mōnschen a Männer, de' am Commerce an an de freien Beruffer keng Konkurrenz ze fârte brauchen.

Leider ass bei ons d'Demokratisatio'n vun de Studien nach ere'scht ébauche'ert. An eiser Arbeitsstätt, wo' e gro'ssen Dél vun de Studenten sech an de Kréser vun de Salariés rekrute'ert, wōsse mir besonnesch gutt Beschéd öm d'Schwierégkéten an d'Suergen vun eiser Jugend.

A wa mir des mannegefalteg Problemer net nōmmen op nationaler Basis, mé doriwer an hirer europäescher Komplexite't wōlle le'sen, dann hu mir besser, gleich haut unzefângen, well mâr kann et schon ze spe't sin.

Dât gro'sst Interesse, Altesses Royales, dât eist Herrscherhaus ömmer nés der Minettsge'gend, hirer Jugend, hirer Populatio'n an net zulescht der Städt Esch bewisen huet, stärkt eis an der Iwerzégong, gehe'ert a verstânen ze gin.

Duerf ech ofschle'ssend, Altesses Royales, Iech nach eng Ke'er bieden, eiser he'ch estime'orter Souveraine, Erer Mamm an eiser Grande-Duchesse, mat dénen hierzlechsten Gratulatio'nen och eis oprichteg Felicitatio'nen ze iwerbrenge.

Vive eis Grande-Duchesse!

Après l'allocution du bourgmestre, M. Antoine Krier, le Couple Princier Se présenta au balcon de l'Hôtel de Ville où Il fut longuement acclamé par la foule.

Le Couple Princier S'entretenait ensuite avec les personnalités eschoises et, avant de quitter l'Hôtel de Ville sous les applaudissements de la population, Il reçut comme cadeau de la Ville d'Esch-sur-Alzette un tableau de Mme Germaine Spierkel-Spiesse ainsi qu'une bonbonnière en chocolat et en sucre. Sur la bonbonnière figuraient les armoiries d'Esch-sur-Alzette et les initiales des Enfants princiers.

Dans la soirée, un banquet démocratique réunissait de nombreuses personnalités au Casino de l'Arbed.

Le 23 janvier, un imposant cortège, composé des autorités locales et d'une centaine de sociétés et d'organisations, du personnel des diverses administrations et de l'enseignement, ainsi que des délégations de la Gendarmerie et de la Police, se rendit à l'église décanale richement décorée, où un Te Deum fut chanté par M. le Chanoine Mathias Weber.

La journée fut clôturée par diverses manifestations patriotiques.

Dans toutes les villes et notamment à Diekirch, Echternach et Grevenmacher et les localités du pays, la Fête Nationale fut célébrée avec éclat en présence des autorités locales.

Outre le Te Deum chanté en présence des personnalités et de la population, ces manifestations comprenaient des soirées patriotiques, des cortèges ou des retraites aux flambeaux, des concerts de musique, etc. A Diekirch, il y eut en outre une prise d'armes à la Place Guillaume avec la participation de plusieurs détachements militaires de la garnison de Diekirch, en présence des autorités civiles et militaires.

Comme tous les ans, les Communautés israélites de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette fêtèrent l'anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse par un service religieux solennel. L'office solennel d'action de grâces eut lieu à la Synagogue de Luxembourg le 28 janvier en présence d'un représentant de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, de quelques membres du Corps diplomatique et des institutions européennes, ainsi que des plus hautes personnalités luxembourgeoises et des associations pa-

triotiques. Le service religieux à la Synagogue d'Esch-sur-Alzette eut lieu le 29 janvier.

Le 29 janvier, un service religieux fut célébré à l'église protestante de Luxembourg, également en présence d'un représentant de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, du Corps diplomatique et des personnalités luxembourgeoises. A Esch-sur-Alzette, le service religieux eut lieu le 15 janvier à l'église protestante.

A l'Etranger, les agents diplomatiques et consulaires du Luxembourg offrirent à l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de brillantes réceptions, auxquelles prirent part les personnalités civiles, militaires et religieuses des pays intéressés, ainsi que les membres du Corps diplomatique y accrédités.

A Bruxelles, outre le Te Deum à St.-Jacques-sur-Coudenberg et la grande réception offerte par S. Exc. M. l'Ambassadeur de Luxembourg et Mme Nicolas Hommel dans les salons de l'Ambassade, le gala luxembourgeois au Théâtre Royal de la Monnaie, organisé par le Comité bruxellois de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, au cours duquel fut présenté, en langue française, l'opéra «La petite Renarde intelligente» de Léon Janacek, connut un très grand succès. Cette représentation eut lieu devant un public de choix composé de hautes personnalités diplomatiques et politiques, parmi lesquelles on reconnaissait également M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

A l'issue du gala, une réception fut offerte en l'honneur des personnalités, auxquelles s'était joint M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés.

A Paris, un Te Deum fut chanté le 15 janvier en l'église Saint-Joseph Artisan, église de la Mission France-Luxembourg, par S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.

Après la messe pontificale, l'Ambassadeur du Luxembourg et Mme Robert Als offrirent un déjeuner de trente couverts à l'Hôtel de l'Ambassade. Au dessert, M. l'Ambassadeur Robert Als porta un toast à la santé du Général de Gaulle et à la prospérité du peuple français, et M. Eric de Carbonnel, Ambassadeur de France, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, répondit en portant un toast à la S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et au bonheur du peuple luxembourgeois.

Le 17 janvier, une réception eut lieu à l'Ambassade de Luxembourg. Les étudiants luxembourgeois organisèrent également une réception et un bal à la Fondation Biermans-Lapôte.

La Fête Nationale a également été célébrée par la colonie luxembourgeoise dans les divers pays étrangers ainsi que par les étudiants luxembourgeois inscrits aux diverses universités étrangères. Partout, ces manifestations patriotiques eurent un grand succès.

L'Exposition rétrospective et commémorative Joseph Kutter

Le 7 janvier 1961 fut inaugurée à Luxembourg une exposition rétrospective consacrée aux œuvres du peintre Joseph Kutter. Pour la réalisation il a été fait appel au concours de nombreux propriétaires indigènes et étrangers de ses tableaux, de sorte que 115 peintures, aquarelles, gouaches, pastels et dessins de Kutter purent être réunis dans les salles d'exposition du Musée de l'Etat.

Le vernissage de cette imposante exposition eut lieu en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, du Président de la Chambre des Députés, du Président du Gouvernement, de membres de la famille Kutter, du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités de la vie culturelle et politique du pays.

M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, ouvrit l'exposition en ces termes:

« Le devoir qui m'appelle à vous souhaiter la bienvenue dans cette maison de l'art, provoque en moi de l'émotion et de la joie. La visite que nous ferons, dans quelques instants, à travers les différentes salles d'exposition, n'est pas seulement la réponse à une invitation à laquelle personne n'aurait voulu se soustraire, c'est plutôt un acte de pieuse commémoration et de reconnaissance envers un artiste qui nous a laissé, dans son œuvre, une réalité visuelle de sa vie réduite à sa plus simple et plus glorieuse expression.

Le peintre que nous honorons, est un compatriote qui a bien mérité de la Patrie.

Vous constaterez la présence d'un visage particulier, très ferme dans ses traits et dans sa vitalité. Vous connaissez ce visage qui, bien qu'il n'en soit qu'une fraction, se retrouve à travers toute son œuvre. Ce visage vous apparaîtra peut-être comme voilé, comme la ligne d'une âme inquiète, mais, en fait, il est si stable, si immuable et si luisant.

Dans le champ d'expression de l'artiste vous verrez la présence d'un être double, comme la comédie de sa propre existence, presque un Charlot. Par peur d'être découvert par ses contemporains, il a cherché à se cacher dans une multiplicité de masques et de fards. Le clown deviendra le dépositaire préféré de cette dignité humaine toujours lacérée.

Joseph Kutter est aujourd'hui doublement parmi nous: dans ses tableaux et dans les membres de sa famille. Soyons fiers de lui!

En remerciant les propriétaires et admirateurs de son œuvre j'ai l'honneur de déclarer ouverte cette exposition.»

Après le discours du Ministre, Leurs Altesses Royales et les personnalités présentes visitèrent les salons, où les tableaux accrochés témoignèrent de l'œuvre de cet artiste qui, selon P. Dascargues, « a désormais sa place dans toutes les histoires de l'art moderne ».

Voici d'ailleurs ce qu'en dit, dans l'avant-propos du programme officiel, le professeur Joseph Meyers, conservateur au Musée de l'Etat:

« Joseph Kutter, né à Luxembourg en 1894, est décédé dans cette ville au début de 1941. Nous commémorons en ce mois de janvier 1961 le vingtième anniversaire de sa mort. — Dès le lendemain de la guerre, en janvier 1946, les Musées de l'Etat avaient organisé à Luxembourg une exposition Kutter. Depuis, les capitales et les grandes villes de l'Europe occidentale ont exposé les œuvres de cet artiste, dans des rétrospectives plus ou moins importantes: en 1946, Paris au Salon d'Automne, Bruxelles dans son Palais des Beaux-Arts; en 1949, La Haye et Amsterdam dans leurs Musées municipaux; Paris une seconde fois, en 1951, au Musée National d'Art moderne; Leverkusen, Liège, Lyon, Venise s'y sont joints à leur tour. Partout, les toiles de notre grand peintre ont trouvé bon accueil; la rétrospective de 1951, à Paris, a apporté surtout à Joseph Kutter et à son œuvre "leur consécration historique".

Il était de notre devoir, et naturel, de célébrer l'anniversaire de janvier 1961 par une nouvelle rétrospective, d'autant que, depuis 1941, les jugements se sont fixés de plus en plus sur J. Kutter, notamment dans le monde international des critiques d'art que nous avons de l'intérêt sans doute à interroger sur "le seul nom qui représente, à travers les siècles, la peinture luxembourgeoise" (J. Bouret). »

Pendant le mois que durait cette exposition, elle a eu un succès extraordinaire à en juger d'après les nombreux visiteurs et les publications parues dans les journaux luxembourgeois sur Kutter ainsi que les émissions consacrées à l'artiste, à sa vie et à son œuvre organisées dans le cadre des différents programmes de Radio-Télé-Luxembourg.

L'Urbanisation du Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg

Il y a quelques mois, le Gouvernement ouvrit un concours d'idées entre les architectes de nationalité luxembourgeoise en vue d'obtenir un avant-projet pour la construction d'un ensemble de bâtiments représentatifs sur le plateau du Saint-Esprit à Luxembourg.

Le cahier des charges demandait aux architectes de prévoir l'aménagement de quatre blocs séparés, à savoir une Chambre des Députés, un Palais de Justice, un Centre culturel comprenant notamment la Bibliothèque Nationale, l'Institut grand-ducal et ses différentes sections, plusieurs salles à usage culturel polyvalent et finalement un agrandissement de l'Administration des Contributions.

Il était demandé de respecter différents préceptes urbanistiques, notamment celui de la conservation des plans de verdure existants, de tenir compte des problèmes de la circulation et de prévoir l'aménagement de routes d'accès spacieuses et d'un parking souterrain pour 500 véhicules.

Le jury appelé à apprécier les projets présentés par 26 concurrents, était composé comme suit: MM. André Remondet, Grand Prix de Rome, Paris, L. Steyjenen, Directeur des Beaux Arts, Bruxelles, Jean Tschumi, Professeur, Lausanne, faisant fonction de Président du Jury, M. Dierschke, Stadtbaudirektor, Hanovre, remplaçant M. le Dr Prof. Hillebrecht, E. Parent, Professeur, Liège, Tony Bieber, Architecte en Chef de l'ARBED, Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat-Directeur, Pierre Schaack, Architecte de l'Etat adjoint, Constant Gillardin, Architecte de l'Etat d'Arrondissement, Mathias Willems, Ingénieur en Chef, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, Ferdinand Kinnen, Ingénieur d'Arrondissement de l'Administration des Ponts et Chaussées, Henri Luja, Architecte-Urbaniste de l'Etat, Eugène Clement, Ingénieur-Directeur de l'Administration des Travaux de la Ville de Luxembourg, Eugène Schmit, Architecte de la Ville de Luxembourg, Isidore Engler, Architecte honoraire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Joseph Thiltges, Architecte de l'Etat adjoint, officiant comme Secrétaire du Jury.

Le jury a formulé les conclusions ci-après au sujet des six projets retenus pour l'épreuve finale:

Le Jury, après avoir entendu tous ses membres et tenant compte des qualités et insuffisances respectives de chacun des projets, conclut à l'unanimité qu'aucun de ceux-ci ne mérite l'attribution d'un premier prix et, de ce fait, la désignation d'un lauréat.

Il décide que l'attribution des prix se ferait en conformité du règlement du concours, c'est-à-dire en négligeant la prime réservée au lau-

réat. Le Jury procède, en vote secret, au classement.

Les résultats sont les suivants:

le deuxième prix est alloué au projet No 001.100, architectes: Robert Lentz, Luxembourg, Pierre Stumper, Luxembourg, Georges Brera, Genève, Prof. Paul Waltenspuhl, Genève;

le troisième prix est alloué au projet No 111.111, architectes: Jean Lammar, Luxembourg, François Mayer, Luxembourg, Gérard Benoît, Paris;

le quatrième prix est alloué au projet No 225.684, architectes: N. Schmit-Nöesen, Luxembourg, Etienne Dubroux, La Varenne, Laurent Schmit, Luxembourg;

le cinquième prix est alloué au projet No 310.011, architecte: Pierre Gilbert, Luxembourg.

De même, le Jury a décidé qu'en dehors des projets primés ci-dessus,

le projet No 101.220, architectes: Jean Stoffel, Esch-sur-Alzette, Heinz Korsten, Bitbourg, Norman Apel, Hanovre, et

le projet No 150.535, architecte: Arthur Sinner, Luxembourg,

seront dotés également de la prime prévue par le règlement en vue de récompenser les efforts fournis par les concurrents en cause.

Conclusions finales du Jury.

Les concurrents ont eu à répondre à une question d'urbanisme et d'architecture extrêmement complexe; aussi les membres du Jury rendent-ils hommage à ceux qui ont tenté de trouver une solution correcte à l'ensemble des problèmes posés.

Malheureusement, à l'examen des études, il est apparu que, lorsqu'un projet contenait des propositions satisfaisantes dans le domaine de l'urbanisme, il accusait des faiblesses plus ou moins grandes dans celui de l'architecture, ou inversement, si le projet présentait des qualités architecturales pour certains édifices, les problèmes d'ordre urbanistique restaient sans solution.

Aussi le Jury estime-t-il qu'aucun des projets ne mérite l'attribution d'un premier prix, ni la désignation d'un lauréat pour l'exécution du projet dans son ensemble.

Il a par ailleurs établi un classement des projets suivant un ordre de valeurs d'ensemble en spécifiant les qualités et les fautes les plus marquantes relevées dans chacune des parties.

Le Jury estime que la solution urbanistique, espace et volumes, devrait s'inspirer des projets No 001.100 et No 111.111 avec la Chambre des Députés en dominante sur l'esplanade. Il sou-

haite qu'une solution puisse être trouvée pour permettre la suppression du bâtiment M (garde grand-ducale et musique militaire) qui, par son échelle et sa disposition, ne s'inscrit pas harmonieusement entre la ville ancienne et l'ensemble nouveau.

En ce qui concerne la hauteur du Palais de Justice, celle-ci ne pourrait dépasser 20 mètres au-dessus de la cote 293,50, inscrite au plan de situation remis aux concurrents; toute hauteur plus grande nuirait à la silhouette de la ville ancienne.

Le Centre culturel ne pourrait en aucun cas lutter en volume avec la Chambre des Députés, ce qui est réalisable en situant les dépôts de livres au sous-sol.

Aucun édifice, tant en plan, volume et façade, n'étant pleinement satisfaisant soit par l'étude incomplète ou conception critiquable, le Jury estime que de nouvelles études devraient être faites après avoir précisé certains impératifs. Il appartiendrait à l'administration de proposer au Gouvernement de répartir les études de réalisation équitablement entre les concurrents primés.

Conformément au règlement du concours, les études des réalisations se feront en collaboration et sous la direction générale de l'Architecte de l'Etat-Directeur.

Le Jury rend à nouveau grand hommage au Gouvernement du Grand-Duché d'avoir organisé sur de larges bases ce concours d'architecture extrêmement intéressant, dont les résultats permettront à l'administration responsable de pré-

sider à de belles réalisations sur un plan d'ensemble de valeur indiscutable.

Ouverture de l'Exposition des Projets

Pour le 17 janvier 1961, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, avait invité à l'ouverture de l'Exposition de tous les projets remis par les architectes pour l'urbanisation du Plateau du Saint-Esprit. La séance d'ouverture se déroula dans une des salles du Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg en présence des membres du Jury, des concurrents et de la presse.

Nombreux furent également les invités d'honneur, parmi lesquels nous avons noté MM. les Ministres Eugène Schaus, Emile Schaus, Pierre Grégoire, le Président du Conseil d'Etat, des chefs d'administration, quand M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, prononça l'allocution de bienvenue, au cours de laquelle il salua notamment les membres du Jury en les remerciant pour le travail d'arbitrage fourni. Au nom des membres du Jury, M. André Remondet, Grand Prix de Rome, félicita le Gouvernement grand-ducal de l'idée qu'il se proposait de réaliser. Il releva notamment la rare beauté naturelle du cadre environnant et conclut en mentionnant la complexité des problèmes parfois très ardues posés aux concurrents.

Notons pour conclure que l'ensemble du projet nécessitera une dépense de l'ordre de 600 millions de francs qui s'échelonnent cependant sur plusieurs étapes.

Des micro-films sur l'Histoire du Luxembourg offerts par le Gouvernement belge au Gouvernement luxembourgeois

A l'occasion de la Fête Nationale Luxembourgeoise, une cérémonie eut lieu le 25 janvier au Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles, au cours de laquelle M. J. Van den Bosch, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, remit à M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, un coffret contenant des micro-films de 16.000 documents relatifs à l'histoire politique du Luxembourg entre 1870 et 1919.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Van den Bosch retraça l'histoire des travaux d'archives qui ont précédé la réalisation de ces micro-films.

En effet, il y a quelques années, le Ministère belge des Affaires Etrangères avait envoyé à Londres un conseiller historique du Département afin d'y filmer les archives du Ministère allemand des Affaires Etrangères. Ces archives, qui

étaient conservées à Londres à cette époque, ont été envoyées depuis lors au Ministère des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne.

En ce moment, une commission internationale d'historiens travaille à la publication de documents relatifs à la période de 1919 à 1945. « Pour ce motif, dit M. J. Van den Bosch, nous n'avons pas pu obtenir un micro-filmage continu de ces années. En revanche, ajoute-t-il, nous avons micro-filmé toute la documentation de la Wilhelmstrasse couvrant la période 1870-1919, relative à la Belgique et aussi au Luxembourg. »

Pour les historiens en particulier, mais aussi pour tous ceux qui ont assisté aux polémiques sur les origines de la première guerre mondiale, c'est une aubaine inespérée de pouvoir consulter sans entrave ni restriction une série de docu-

ments aussi importants que ceux dont il est ici question. Il s'agit, en effet, de tous les rapports des diplomates allemands, de l'ensemble des instructions qui leur étaient données et de toutes les notes qui ont trait à cette période brûlante et controversée.

« Dès que nous eûmes fini d'étudier ces textes passionnants, poursuit le Secrétaire Général, notre première pensée fut pour nos amis luxembourgeois. Beaucoup de ces documents les intéressaient autant et plus que nous. »

Les rapports des Ministres d'Allemagne à Luxembourg, y compris les plus secrets, réunis sous la mention « Geheim » dans un volume spécial, se trouvaient en effet dans cette documentation, ainsi que les rapports de La Haye et de Luxembourg sur la succession au trône grand-ducal, sur la dynastie, la presse, l'opinion publique, les problèmes sociaux et économiques, sur les rencontres entre les Souverains luxembourgeois et le Kaiser, sur l'occupation allemande de 1914-1918.

« C'est avec plaisir, conclut M. Van den Bosch, que j'ai demandé à mes services de faire tirer une copie de ces micro-films concernant le Grand-Duché. Votre Département y trouvera, j'en suis sûr, maintes révélations, et les étudiants les consulteront avec profit. En ce jour de votre fête nationale, je me fais une joie de vous offrir

ce témoignage, bien modeste, mais sincère: témoignage de profond respect pour S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg et d'affection cordiale pour votre pays. »

Après que M. Van den Bosch eut remis le coffret contenant les micro-films à M. l'Ambassadeur Nicolas Hommel, ce dernier a déclaré, au cours d'une courte allocution improvisée, que ce 25 janvier 1961 marquera une date importante dans les relations culturelles entre la Belgique et le Luxembourg.

M. l'Ambassadeur Nicolas Hommel souligna ensuite le précieux apport que constituera cette documentation pour la recherche historique luxembourgeoise. L'époque couverte par ces documents est caractérisée, sur le plan international, par la consolidation de notre indépendance et par l'affirmation de notre neutralité, sur le plan inférieur, par des dissensions politiques parfois douloureuses. Les micro-films, gracieusement remis par le Gouvernement belge aux archives gouvernementales luxembourgeoises, aideront sans aucun doute à clarifier certains points d'histoire ou à leur apporter un témoignage supplémentaire. M. Hommel a terminé en rendant hommage à l'amitié de la Belgique pour le Luxembourg, amitié dont cette remise de documents historiques constitue un nouveau témoignage.

Nouvelles de la Cour

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 5 janvier 1961 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 13 janvier 1961, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience S. Em. le Cardinal Fernando Cento.

*

Le 20 janvier 1961, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Jacques-Ferdinand Hofmann, Ministre du Libéria, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Tiber Lajti, Ministre de la République Populaire de Hongrie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant

auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Un communiqué du 21 janvier 1961 du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse des listes sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 25 janvier 1961, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. l'Ambassadeur Hossein Chahriar, Ministre de l'Iran, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 26 janvier 1961, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général Sir Hugh C. Stockwell, G.C.B., K.B.E., D.S.O., A.D.C., Commandant Suprême Adjoint des Forces Alliées en Europe.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 27 janvier 1961 annonce que, Se rendant à l'invitation du Général de Gaulle, Président de la République française,

LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince seront reçus le 4 février 1961 au Palais de l'Élysée, où un déjeuner sera offert en Leur honneur.

Conseil de Gouvernement

Réunions pendant le mois de janvier

Durant le mois de janvier 1961, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la séance du 6 janvier 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur différents aspects du traité germano-luxembourgeois, sur des questions de personnel de l'Etat, sur des échanges de terrains, sur l'importation de préparations de viandes en provenance de l'étranger, sur des problèmes en rapport avec les pensions des fonctionnaires de l'Etat ainsi que sur certaines modifications à apporter à la présentation du « Mémorial ».

La réunion du Conseil de Gouvernement du 12 janvier 1961 était consacrée à la délibération sur une reprise d'activité des Luxembourg Airlines, des problèmes d'assurances, des problèmes concernant les chambres professionnelles ainsi que sur des acquisitions immobilières.

Le 20 janvier 1961, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues approfondi sur les décisions à prendre dans le domaine de l'agriculture face au Marché Commun. En outre, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur certains projets de constructions scolaires et sur un projet de loi concernant l'organisation judiciaire.

Nouvelles diverses

Le 10 janvier 1961, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean et Madame la Grande-Duchesse héritière Joséphine-Charlotte Se sont rendus à Oslo pour y assister au mariage de S. A. R. la Princesse Astrid de Norvège avec M. Johan Iartin Ferner.

*

Echange de télégrammes.

A l'occasion des élections présidentielles aux U.S.A., M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, avait adressé au Président désigné, M. John Kennedy, le télégramme suivant:

« A l'occasion de votre élection à la Présidence des Etats-Unis d'Amérique je vous prie d'agréer avec mes félicitations les plus chaleureuses mes vœux les plus sincères pour votre personne et la prospérité de la grande démocratie aux destinées de laquelle vous êtes appelé à présider. »

Le 3 janvier 1961, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg a transmis la réponse suivante à M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de la part de M. le Président John Kennedy:

« I was most grateful for your generous message of congratulations after my election to the Presidency. I know that ties between

Luxembourg and the United States will continue to be close and harmonious as we face our responsibilities in the Atlantic Community and abroad. With every good wish,

John F. Kennedy. »

A l'occasion du 85^e anniversaire de naissance du Dr Konrad Adenauer, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, adressa, le 5 janvier 1961, le télégramme suivant au Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne:

« Zur Vollendung Ihres 85. Geburtstages bringe ich Euerer Exzellenz meine herzlichsten Glück- und Segenswünsche dar. Es ist mir angenehm, Ihnen bei dieser Gelegenheit meine Bewunderung für Ihr politisches Werk im Dienste sowohl Ihres Vaterlandes wie der europäischen Ordnung zum Ausdruck zu bringen. »

Le Chancelier fédéral, M. le Dr Konrad Adenauer, répondit par le télégramme de remerciements ci-après:

« Über Ihre freundlichen Glückwünsche zu meinem Geburtstag habe ich mich sehr gefreut. Ich danke Ihnen aufrichtig dafür. Ich danke Ihnen besonders auch für Ihr Bekenntnis zu unserer gemeinsamen Arbeit. »

*

Un communiqué du Ministère des Affaires Etrangères en date du 13 janvier 1961 annonce que le Gouvernement de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, dans le but de renforcer et de développer les relations qui existent entre l'U.R.S.S. et le Luxembourg, ont décidé d'élever la Légation de l'U.R.S.S. au Luxembourg et la Légation du Luxembourg en U.R.S.S. au rang d'Ambassades.

*

S. Exc. M. Harold Wilfrid Armine Freese-Pennefather, C.M.G., Ambassadeur de Grande-Bretagne, prendra sa retraite et quittera Luxembourg à la fin de sa mission au mois de juillet.

Le successeur de M. Freese-Pennefather comme Ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Luxembourg sera M. Geoffrey William Aldington, C.M.G., O.B.E. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse vient de donner Son agrément à la nomination de M. Aldington.

*

Accord culturel italo-luxembourgeois.

Le 24 janvier 1961 s'est réunie au Ministère de l'Education Nationale la commission mixte chargée de l'application dudit Accord. La délégation italienne, composée de M. Pio Archi, Ministre Plénipotentiaire, de M. Eugenio Rubino, Conseiller d'Ambassade de la Direction Générale des Relations Culturelles au Ministère des Affaires Etrangères, et de M. Pasquale Lopez, du Ministère du Tourisme et des Spectacles, et la délégation luxembourgeoise, composée de M. Nicolas Margue, Conseiller d'Etat, ancien Ministre, de M. Ernest Wurth, Commissaire de district, et de M. Alphonse Arend, Conseiller Pédagogique chargé des Relations Culturelles, ont établi, de commun accord, un programme d'activité pour l'année 1961 à 1962.

Ce programme qui comporte entre autre l'attribution réciproque de bourses d'études et l'organisation de manifestations artistiques, est destiné à favoriser toutes les relations culturelles et humaines entre les deux pays amis.

*

Nouvel Accord belgo-luxembourgeois.

Le 28 janvier 1961, il a été procédé à Luxembourg à la signature d'un Accord entre le Grand-Duché et la Belgique relatif à l'application de l'article 51 du Règlement No 3 de la Communauté Economique Européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants. Cet Accord détermine les règles pour le recouvrement des cotisations dues à une institution de l'une des Parties contractantes sur le territoire de l'autre Partie contractante en vertu des régimes de sécurité sociale visés par l'article 2 du Règlement précité. L'Accord a été signé pour le Grand-Duché de Luxembourg par

M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, pour la Belgique par M. Léon Servais, Ministre de la Sécurité sociale, et M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg.

*

L'activité économique en 1960.

D'une étude publiée par le Service d'Etudes et de Documentation Economique du Ministère des Affaires Economiques dans le « Bulletin Economique » du mois de janvier 1961, il ressort qu'en 1960 la production d'acier a été de 4,08 millions de tonnes, soit 420.000 tonnes ou 11,5% de plus que pendant l'année 1959. Parallèlement, les effectifs occupés par l'industrie sidérurgique ont augmenté de 1,4 %.

L'écoulement des produits sidérurgiques n'a cessé de se développer tout au long de 1960, si bien que la moyenne mensuelle s'est située à un niveau supérieur de 12,5 % à celui de 1959. En outre, il est intéressant de noter que la proportion des livraisons d'acier luxembourgeois absorbée par le marché commun a augmenté de 62 % en 1959 à 67 % en 1960. Comme, en 1958, le pourcentage n'a été que de 59, il semble permis d'avancer que la CECA a valu à notre sidérurgie une atténuation de sa traditionnelle dépendance vis-à-vis des marchés de grande exportation.

Le volume des commandes en carnet, après avoir fait preuve d'une remarquable stabilité pendant la majeure partie de 1960, s'est quelque peu dégonflé en fin d'année, sans que l'on puisse dire, si nous nous trouvons en présence d'un début de revirement conjoncturel ou tout simplement d'un changement intervenu dans la politique de stockage au niveau des consommateurs.

Les prix moyens pondérés des principaux produits exportés par la sidérurgie belgo-luxembourgeoise, après avoir augmenté de 15 % entre avril 1959 et mai 1960, ont oscillé par la suite autour d'un niveau légèrement inférieur.

Si l'on compare les productions d'acier dans les pays membres de la CECA, on remarque que la part du Grand-Duché, qui était encore de 7,2 % en 1952 et de 5,8 % en 1959, n'est plus que de 5,6 % en 1960 et que le taux d'accroissement de notre production a été, en cette même année, avec 12,3 % le moins élevé.

En ce qui concerne l'industrie minière, il a été extrait en 1960 5,9 millions de tonnes de minerai de fer, soit 8 % de plus qu'en 1959. En même temps, la main-d'œuvre occupée a diminué de 2,6 %, ce qui dénote une augmentation sensible de la productivité, par suite du déplacement d'activité vers les exploitations à ciel ouvert et de la mécanisation poussée du travail. Les importations et les exportations de minerai, de leur côté, se sont développées, les unes et les autres, de 11 %, la France restant le

premier fournisseur et la Belgique le premier client.

L'étude en question passe également en revue les autres branches de l'activité économique, notamment l'industrie chimique et parachimique, l'industrie des produits minéraux non métalliques, la production brassicole et l'industrie du tabac, la production d'énergie électrique, les transports, le commerce, l'agriculture, la viticulture, etc.

Quant à la production d'énergie électrique, celle-ci a augmenté de 12 %, en passant de 1,18 million de kWh pour les 11 premiers mois de 1959 à 1,32 million de kWh pour la même période de 1960. Le total de la consommation s'étant accru de seulement 11 %, il en est résulté un excédent dans nos échanges d'électricité avec l'étranger. Les importations ont baissé de 22 %, tandis que les exportations ont progressé de 8 %.

Pour la production de gaz, il y a un accroissement de 1,5 %. Le gaz n'ayant pas de débouché industriel, en raison de son prix élevé, c'est dans l'évolution de la consommation domestique qu'il faut voir la cause de cette progression.

L'indice général de la production industrielle luxembourgeoise (indice corrigé, base 1947 = 100) a progressé entre novembre 1959 et novembre 1960 de 202 à 208, en passant, en mai, par le sommet de 209. La moyenne mensuelle des 11 premiers mois de 1960 se situe à un niveau supérieur de 10 % à la moyenne correspondante de 1959. Voici l'évolution des indices particuliers (moyenne des 11 mois). Il faut souligner que les indices des secteurs en progression interviennent jusqu'à concurrence de 82,71 (dont 63,37 pour la sidérurgie) dans la pondération générale de l'indice. Leur importance est de loin supérieure à celle des secteurs stationnaires (11,84) et des secteurs en recul (5,45).

Branches	1959	1960
Minerai de fer	100	107
Pierres et ardoises	100	97
Denrées alimentaires	100	100
Boissons et tabac	100	106
Produits textiles	100	92
Chaussures et habillement	100	100
Industrie du bois	100	94
Meubles et ameublement	100	86
Impression et édition	100	100
Industrie du cuir	100	79
Industrie chimique et parachimique	100	115
Produits minéraux non-métalliques	100	115
Sidérurgie	100	111
Transformation des métaux	100	100
Electricité	100	111
Gaz	100	101

*

Remise de diplômes de maîtrise à 238 jeunes artisans.

Le 8 janvier 1961 se déroula en la grande salle de la Chambre des Métiers l'annuelle re-

mise de diplômes de maîtrise en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

A la table d'honneur avaient pris place M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, et les sommités du monde artisanal luxembourgeois. Parmi les invités d'honneur furent notés MM. les Ministres Eugène Schaus, Paul Elvinger et Robert Schaffner, Mgr. l'Evêque de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée, des Conseillers d'Etat, des membres de la Chambre des Députés, des Conseillers municipaux, les Directeurs des Ecoles d'Enseignement technique, etc.

Le discours d'introduction fut prononcé par M. Joseph Bervard, Président de la Chambre des Métiers, et S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier remit ensuite les diplômes de maîtrise à 238 jeunes lauréats.

Après une allocution faite par M. Paul Neyens, Président de la Fédération des Artisans, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, transmet aux lauréats les félicitations du Gouvernement tout en analysant différents aspects inhérents à la pratique artisanale.

La cérémonie se termina par l'exécution de l'hymne national.

*

La conversion industrielle à Wiltz.

Le 18 janvier 1961 a été constituée à Wiltz la société « Euroflor » au capital souscrit et entièrement libéré de 40 millions de francs.

La nouvelle société a pour but l'industrie et le commerce des produits de la cellulose, des matières plastiques, du cuir, de leurs dérivés et applications, notamment en ce qui concerne les revêtements pour l'ameublement et la construction. Le siège de la société est fixé à Wiltz.

Euroflor a été constituée par une banque suisse et plusieurs entreprises européennes spécialisées dans la fabrication de matières plastiques et de balatum. Voici l'énumération des parties constituantes: Balatum S. A. à Huizem, Balatum S. A. à Stockholm, Britli S. A. Holding à Luxembourg, Pacade S. A. Holding à Luxembourg, Crédit Suisse S. A. à Zurich, les Pape-teries de Genval S. A. à Genval, M. Herwart Meyer, Dusseldorf, et M. Paul Eugène Goffart, Tournai.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé d'émettre un emprunt obligatoire interne et privé s'élevant à 80 millions de francs. Cet emprunt est à souscrire parmi les parties constituantes. Par cette opération, la société « Euroflor » dispose pour le commencement de moyens financiers d'un montant total de 120 millions de francs.

*

« Promotion du Travail 1961 ».

Le 29 janvier 1961, en la salle des fêtes de la Chambre des Artisans à Luxembourg, se dé-

roula l'annuelle cérémonie de la « Promotion du Travail ». Au cours de cette séance académique, 125 apprentis et compagnons des différents métiers furent distingués en ce sens qu'ils reçurent pour leurs performances réalisées en concours des diplômes et des cadeaux, notamment des livres, des outils, etc.

Nombreux furent les invités d'honneur, parmi lesquels on nota MM. les Ministres Eugène Schaus, Emile Schaus, Paul Elvinger, des Membres du Parlement, le Chef d'Etat-Major de l'Armée, les Directeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel.

A la table présidentielle avaient pris place M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, M. le Conseiller de Gouvernement Jean-Pierre Winter, Président de la Commission Nationale de la Promotion du Travail, M. Tony Neuman, Président de la Chambre de Commerce, M. Dominique Baum, Président de la Chambre des Ouvriers, M. Joseph Bervard, Président de la Chambre des Artisans, M. P. Reef, Président de la Chambre des Employés Privés.

M. le Conseiller Jean-Pierre Winter ouvrit la séance académique en exposant le sens de cette cérémonie annuelle qui est l'estime publique du travail productif et l'encouragement à la jeunesse d'apprendre un métier. Ce fut ensuite M. le Président Tony Neuman qui prit la parole et, après un intermède musical, M. le Ministre Dr Emile Colling remit à 27 compagnons et 98 apprentis diplômes et prix. Le Ministre prit ensuite la parole pour féliciter les lauréats et relever certains aspects de la formation technique artisanale. L'orateur mentionna qu'en 1959, sur 3813 jeunes gens et jeunes filles ayant accompli leur scolarité primaire, 1125 continuèrent leur formation dans l'enseignement technique et professionnel et, chaque année, les moyens financiers mis en disponibilité pour la formation professionnelle par l'Etat et par les entreprises privées atteignent un import de 80 à 90 millions de francs. M. le Ministre Emile Colling s'attacha ensuite à des problèmes de formation professionnelle se posant dans la C.E.E. qui peuvent se résumer comme suit: prolongation de la scolarité, amélioration de l'orientation professionnelle, facilités d'admission à une formation hautement qualifiée, contact étroit entre l'école et les entreprises, et il conclut en émettant le vœu de voir les relations entre le patronat et le salariat, l'école et l'économie se resserrer encore davantage dans l'intérêt de la jeunesse et du pays.

*

L'Association des Journalistes Luxembourgeois s'est réunie en assemblée générale ordinaire le lundi, 30 janvier 1961, à l'Hôtel Central Molitor. M. Guy Binsfeld (« Letzburger Journal ») a été admis comme nouveau membre. L'assemblée a ensuite écouté les rapports du

président, du secrétaire-trésorier et du président du Fonds de secours. Les élections du nouveau comité ont donné le résultat suivant: président: Jean Kiefer (« La Meuse-Luxembourg »); vice-président: Arthur Colbach (« Luxemburger Wort »); secrétaire-trésorier: Nic. Weber (« Radio-Luxembourg »). Le nouveau président a chaleureusement remercié le président sortant M. Robert Thill (« tageblatt ») pour le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter à l'association, aussi bien durant la première période de sa présidence de 1950 à 1952 que pendant les trois dernières années. M. Robert Thill restera président d'honneur de l'association.

*

Le Canal de la Moselle.

Dans une étude intitulée « Le Canal de la Moselle et ses répercussions sur l'économie luxembourgeoise », le Service d'Etudes et de Documentation du Ministère des Affaires Economiques fait l'histoire du projet de la canalisation de la Moselle et il énumère les ouvrages projetés sur le trajet de 271 km, entre Coblenze et Thionville, en vue d'assurer pratiquement, durant toute l'année, la circulation des bateaux pouvant jaugeer jusqu'à 1500 tonnes.

Dans cette étude, on trouve également des données sur le projet d'aménagement du port de Grevenmacher-Merttert, dont le bassin aura une longueur de 800 mètres, ce qui donnera une longueur totale de quais de 1600 mètres, permettant à 56 navires d'y trouver abri, chiffre qui pourra atteindre 70 chalands.

Après avoir passé en revue la répercussion du Canal de la Moselle sur la position concurrentielle de la sidérurgie lorraine en particulier et vis-à-vis des sidérurgies étrangères en général, ainsi que les influences du canal sur le trafic du chemin de fer luxembourgeois, de même que sur les autres branches d'activité économique, les conclusions suivantes sont formulées par l'étude du Service d'Etudes et de Documentation:

« A la lumière des considérations qui précèdent, nous arrivons à la conclusion que le Luxembourg a bien des raisons de saluer la canalisation de la Moselle. L'avantage principal qui en résultera, à savoir la réduction des frais de transport, mérite qu'on le mette particulièrement en relief.

Grâce au canal de la Moselle, le Luxembourg ne sera plus exclusivement tributaire du chemin de fer pour accéder à la mer et à certains pays du continent. Au fur et à mesure que la canalisation mosellane sera raccordée à d'autres voies fluviales canalisées de l'étranger, elle ne cessera d'ailleurs de gagner en importance, sous ce rapport. Relevons dans cet ordre d'idées et à titre d'exemple que le canal de la Moselle, par le truchement du réseau de canaux français existants ou projetés, est susceptible de nous pro-

curer une liaison par voie fluviale avec la Méditerranée.

Nos entreprises pourront ainsi mettre à profit de plus en plus largement la voie qui, toutes choses égales par ailleurs, est la moins onéreuse pour le transport des produits à valeur relativement faible par rapport au poids. Bien que le détournement du trafic au détriment de la voie ferrée et au profit de la voie fluviale ne puisse être que partiel, il en résultera une économie substantielle sur les frais de tous les transports, y compris ceux qui continueront d'être confiés aux compagnies étrangères de chemin de fer. Cela est vrai dans la mesure du moins où celles-ci devront consentir des réductions de tarif au risque de voir leur échapper une trop grande part du trafic luxembourgeois.

L'ampleur des économies que les entreprises luxembourgeoises peuvent réaliser en matière de frais de transport, par suite de la puissance concurrentielle du canal vis-à-vis des chemins de fer étrangers, est toutefois fonction en grande partie des tarifs qui seront appliqués par les C.F.L. pour le transport entre l'entreprise luxembourgeoise et le port de Grevenmacher/Merttert et vice-versa. Rappelons en effet que le parcours Esch-Grevenmacher/Merttert est presque deux fois plus long que le parcours Esch-Äthus. Si dès lors, après l'ouverture du canal de la Moselle, les C.F.L. continuaient à appliquer au premier parcours des tarifs aussi élevés qu'actuellement, il en résulterait une diminution de l'économie de frais de transport pouvant être réalisée par les entreprises qui utiliseraient la voie fluviale jusqu'à ou à partir de Grevenmacher/Merttert au lieu d'emprunter la voie ferrée sur tout le parcours continental. Pour certaines destinations ou provenances, il pourrait même se produire une augmentation de ces frais.

Pour que le canal de la Moselle puisse jouer pleinement le rôle important qui normalement doit lui revenir en tant que voie de transport bon marché, il faudra donc que les C.F.L. soient prêts à abaisser suffisamment leurs tarifs sur les parcours ayant pour terminus ou point de départ le futur port de Grevenmacher/Merttert. Mais il est tout aussi évident que les C.F.L. ne pourront consentir ces réductions, sans bouleverser leur équilibre financier actuel, que s'ils sont assurés de récupérer la moins-value qui en résultera grâce à un détournement approprié de trafic au profit de ces parcours. Or, ce détournement s'opérera du moment où il est dans l'intérêt des entreprises ayant recours aux services des C.F.L.

Au point de vue des frais de transport, le canal de la Moselle ne pose donc pas en réalité le dilemme que certains de ses adversaires avaient avancé et que l'on peut formuler comme suit: pourquoi construire ce canal, s'il doit toujours y avoir un perdant, c'est-à-dire ou bien les C.F.L., ou bien les entreprises ayant recours à leurs services! En fait, la position concurren-

tielle de notre économie est susceptible d'être renforcée par l'existence de ce canal, sans que pour autant les C.F.L. aient à redouter nécessairement une diminution de leurs recettes. Au contraire, le canal de la Moselle est à même d'accroître ces recettes sans que les prix de revient nationaux aient inévitablement à souffrir d'une majoration des frais de transport. La possibilité existe donc que les C.F.L. et ses clients, notamment la sidérurgie, arrivent à un accord qui donne satisfaction à chacun. De cette manière, la canalisation de la Moselle peut être regardée à la fois comme un facteur bienfaisant pour l'économie nationale dans son ensemble et comme un exemple concret de coopération européenne.»

*

Semaine Benelux à Amsterdam.

Du 27 décembre 1960 au 2 janvier 1961 a eu lieu à Amsterdam une « Semaine Benelux », organisée par la Fédération des Ecoles moyennes d'Amsterdam pour la propagation du sport et des loisirs en général. Des représentants de la jeunesse des trois pays signataires du Traité Benelux ont participé à cette rencontre internationale. Le Luxembourg y était représenté par une délégation, composée de onze membres des Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises. La séance d'ouverture se déroula en présence des représentants diplomatiques de la Belgique et du Luxembourg ainsi que du Maire d'Amsterdam.

*

Les Budgets en Benelux.

Dans la période de 1949 à 1958, les dépenses de l'Etat se sont accrues aux Pays-Bas de 100 %, en Belgique de 79 % et au Grand-Duché de Luxembourg de 62 %. D'autre part, les recettes de l'Etat, constituées en majeure partie par le produit de l'impôt, ont augmenté, dans la même période, de 58 % environ aux Pays-Bas et en Belgique et de 91 % au Luxembourg.

C'est ce qui ressort des chiffres publiés par le Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux dans un rapport sur les structures et l'évolution des dépenses et des recettes de l'Etat dans les trois pays.

Le rapport constate que l'accroissement des dépenses de l'Etat aux Pays-Bas et au Luxembourg a été inférieur à celui du revenu national qui s'est accru, dans la période considérée, respectivement de 113 % et de 66 %, tandis qu'en Belgique l'augmentation des dépenses de l'Etat dépasse dans une large mesure celle du revenu national, qui s'y est accru de 64 %.

Les budgets ordinaires et extraordinaires étant pris dans leur ensemble et compte tenu des adaptations nécessaires à la comparaison entre les pays de Benelux, il s'en dégage que, tout au long de la période 1949-1958, on a en-

registré en Belgique des déficits considérables, dont le total s'élève à 168 milliards de francs. Aux Pays-Bas, un boni de 37 milliards de francs a pu être réalisé pour l'ensemble de ces 10 ans. Le Luxembourg, qui également a connu alternativement des déficits et des excédents, garde dans l'ensemble un déficit de 2,5 milliards de francs.

La dette publique a connu un développement analogue: elle a augmenté en Belgique, du 1^{er} janvier 1949 au 31 décembre 1958, de 43 %, tandis qu'aux Pays-Bas elle a diminué de 19 %. Au Luxembourg, le montant absolu de la dette publique n'a pratiquement subi aucune modification.

Dans les trois pays, les revenus de l'Etat sont constitués en majeure partie par le produit de l'impôt. A ce sujet, le rapport du Secrétariat Général note une charge fiscale relativement plus lourde aux Pays-Bas et au Luxembourg qu'en Belgique. Aux Pays-Bas et au Luxembourg, la charge des impôts la plus lourde se trouve dans les impôts sur le revenu et le patrimoine, tandis qu'en Belgique elle pèse sur les impôts majorant le prix de revient.

L'augmentation considérable des budgets de l'Etat constatée dans les trois pays est due principalement aux dépenses militaires qui n'ont cessé d'accroître. Ces dépenses ont augmenté, au cours de la période 1949-1958, aux Pays-Bas de 130 %, en Belgique de 170 % et au Luxembourg de 200 %.

Classant les dépenses de l'Etat selon les sujets d'intervention, on constate que les dépenses militaires constituent la fonction la plus importante aux Pays-Bas (18 % du total) et un des postes les plus importants en Belgique (15 %). Au Luxembourg, elles représentent 8 % du budget total.

Pour l'enseignement, les dépenses de l'Etat ont augmenté sensiblement dans les trois pays dans la période considérée, à savoir de 260 % aux Pays-Bas, de 150 % au Luxembourg et de 110 % en Belgique. En ce qui concerne la Belgique, il y a lieu de remarquer que les répercussions budgétaires du pacte scolaire se feront surtout sentir à partir de 1958. Les dépenses de l'enseignement atteignent dans les trois pays

des pourcentages élevés: en Belgique 13 % du budget total, 12 % aux Pays-Bas et 11 % au Luxembourg.

Les dépenses de l'Etat pour l'agriculture sont sensiblement plus élevées aux Pays-Bas et au Luxembourg qu'en Belgique.

Il est souligné enfin, dans la conclusion de ce rapport, que dans le domaine budgétaire les trois pays du Benelux présentent des similitudes, ce qui favorisera sans doute la coopération sur le plan économique et financier.

*

Modification de la présentation du « Mémorial ».

Des modifications sont intervenues dans la présentation du « Mémorial », journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Dorénavant, celui-ci est édité sous forme de trois recueils distincts, dont chacun a une pagination propre. Ces recueils portent respectivement les sous-titres suivants:

Recueil de législation,
Recueil administratif et économique,
Recueil spécial des sociétés et associations.

Le Recueil de législation contient les actes législatifs et réglementaires suivant les modalités prévues par la législation afférente,

le Recueil administratif et économique les textes, dont la publication au « Mémorial » est prescrite par des dispositions législatives et réglementaires spéciales ainsi que les textes, dont la publication est décidée par un membre du Gouvernement principalement intéressé. Le Gouvernement en conseil pourra déterminer les conditions et modalités auxquelles est subordonnée la publication de ces derniers textes; il pourra notamment énumérer de façon limitative les catégories de textes pouvant être publiées au « Mémorial ».

Le Recueil spécial des sociétés et associations contient les publications prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)

3 janvier: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, la « Comédie » de Bâle présente « Fuhrmann Henschel », spectacle en 5 actes de Gerhard Hauptmann.

4 janvier: La Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette expose une série de gravures sur bois en couleur réalisées par des artistes japonais.

6 janvier: A la salle de lecture du « Carrefour » à Luxembourg, sous les auspices du Cercle pédagogique catholique, M. Félix Schmit fait une conférence sur le sujet: « Film et jeunesse ».

7 janvier: A l'occasion du XX^e anniversaire de la mort de l'artiste-peintre luxembourgeois Joseph Kutter, une exposition rétrospective

de ses œuvres est inaugurée au Musée de l'Etat à Luxembourg en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble du Théâtre National de Belgique présente « L'Ecole des Maris » de Molière.

- 8 janvier: A l'occasion d'une matinée récréative organisée dans la grande salle du « Carrefour » au profit de la Maison de Vacances « Consolatrix Afflictorum », M^{lle} Béby Kohl et M. Laurent Koster chantent des poésies de Marcel Noppeney, Willy Gøergen, Nic. Welter, Siggy vu Letzeburg et Anise Koltz, mises en musique par Lou Koster.

Au Cercle Municipal à Luxembourg, M. le professeur L. Garot de Liège, Conseiller médical de l'Œuvre National de l'Enfance de Belgique, fait une conférence sur le problème de la santé de l'âge préscolaire. La réunion est réhaussée de la présence de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble du Théâtre National de Belgique présente « L'Ecole des Pères » de Jean Anouilh.

sur-Alzette expose une série de gravure sur four » au profit de la Maison de Vacances

- 9 janvier: A la Galerie Bradtké à Luxembourg; Exposition Fernand Decaix.

- 10 janvier: Au Casino syndical de Bonnevoie, M. Armand Simon, chef de cabinet du Ministre de la Justice, fait une conférence sur le thème: « La peine de mort au Grand-Duché ».

A l'Hôtel des Terres-Rouges à Luxembourg, le professeur Alphonse Sprunck parle sur les gazettes luxembourgeoises au 18^e siècle.

- 11 janvier: Au camp militaire du Herrenberg à Diekirch, le service culturel de l'Armée organise une soirée musicale avec le concours de M^{lle} Anita Thill, soprano, M. Sébastien Bær, violoncelle, et M. Pierre Nimax, piano. Au programme des œuvres de Brahms, Schumann, Wolf-Ferrari, Beethoven, Moussorgsky, Poulenc et Bartok.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg, l'artiste-peintre René Margotten expose une série d'œuvres récentes.

- 12 janvier: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, la vedette française Juliette Greco donne un récital de chant.

Au « Carrefour » à Esch-sur-Alzette, le professeur M. Jos. Flies fait le récit d'un récent voyage en Mésopotamie. La conférence est illustrée de diapositifs.

En la salle des fêtes du Lycée des jeunes filles d'Esch-sur-Alzette, les « Jeunesses Musicales » organisent une soirée musicale avec le concours de la soprano Anita Thill.

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, l'artiste-peintre luxembourgeois Germaine Spierkel-Spiesse expose une série d'œuvres récentes.

- 13 janvier: Le Ministre de la Famille et de la population invite à une conférence que fait au Foyer Européen à Luxembourg le Dr méd. A. Chr. Hofmann sur le thème: « Die überforderte Frau ».

Les « Jeunesses Musicales » organisent au Théâtre Municipal de Luxembourg une matinée musicale avec le concours de M^{lle} Anita Thill, soprano, lauréate de l'Académie Nationale de Musique à Cologne, M. Sébastien Bær, violoncelle, soliste de Radio-Luxembourg, et M. Pierre Nimax, piano, professeur au Conservatoire de Luxembourg. Au programme figurent des œuvres de Beethoven, Schumann, Brahms, Wolf-Ferrari, Moussorgsky, Poulenc et Bartok.

- 14 janvier: A la Chambre des Métiers à Luxembourg, M. Delvoye, professeur d'Archéologie à l'Université Libre de Bruxelles, fait une conférence agrémentée de projections lumineuses sur « La vie privée des Grecs d'après les vases peints ».

Au siège de l'Association des Ingénieurs et Industriels à Luxembourg, M. Otto Kirchner, ingénieur-directeur au Ministère des Postes et Télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne, fait une conférence ayant pour thème: « Internationale Fernmeldeverbindungen der Gegenwart und Zukunft ».

La Galerie Horn à Luxembourg expose des œuvres récentes de 4 artistes-graveurs français: Roger Vieillard, Jean Cony, Jacques Raymondot et Marc Charpin.

- 15 janvier: la grande salle de l'Hôtel des Terres-Rouges à Luxembourg, M. le professeur Duquenoy, doyen de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, fait une conférence sur le thème: « Réflexions sur les antibiotiques au point de vue pharmaceutique et pharmacologique ».

A Remich, les Jeunesses fédéralistes luxembourgeoises organisent une soirée européenne.

A Mersch, la Fédération des Photographes professionnels du Grand-Duché fête sa Patronne Sainte Véronique.

- 16 janvier: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty » présentent « Bon week-end, Mr. Bennet », comédie policière d'Arthur Watkyn.

- 17 janvier: La Chorale Mixte du Conservatoire de Luxembourg organise un grand concert lyrique avec le concours de l'Orchestre de Radio-Luxembourg. Au programme: « Orphée » de Ch. W. Gluck. Participent en solistes: M^{lles} Marie-Claire Brebsom (Orphée), Anita Thill (Euridice) et M^{me} Mireille Kay-

ser-Baltus (Amor). Les chœurs sont placés sous la direction du professeur Pierre Nimax.

Au « Carrefour » à Luxembourg, Mme Geneviève Duhamet parle sur « Un siècle de poésie féminine française ».

18 janvier: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, le Conservatoire de Musique de la Ville donne un concert de musique de chambre.

19 janvier: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente « Gens des neiges et vallées blanches », récit et film par G. Tairraz.

A la grande salle de la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Charles Dehon, ingénieur, chef de service à la Société belge pour les industries nucléaires, prononce une conférence sur le sujet: « Les réacteurs expérimentaux de faible puissance et leurs possibilités d'application en radiochimie et en physique nucléaire ».

A Echternach, les « Amitiés Françaises » invitent à un récital de poésie donné par le comédien-diseur Jean Ber dans la salle des fêtes du Lycée classique.

20 janvier: Au nouveau hall de la Foire Internationale à Luxembourg sont exposés les projets d'architecte pour l'urbanisation du plateau du Saint-Esprit.

Dans le cadre d'une conférence organisée par le Jeune Barreau au Palais de Justice, Mes Finkelstein et Guimelchain du Barreau de Paris traitent le sujet: « Comment naître orateur? ».

21 janvier: Au Restaurant du Commerce à Luxembourg, M. Lucien Jung, secrétaire de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, parle sur le thème: « L'Economie luxembourgeoise face au Marché Commun ».

22 janvier: A l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adresse à la population luxembourgeoise dans une allocution diffusée sur les ondes de Radio-Luxembourg.

A la même occasion, une retraite militaire au flambeau a lieu et la Musique de la Garde grand-ducale joue une aubade devant le Palais.

23 janvier: Anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, fête nationale luxembourgeoise. Un Te Deum solennel est chanté en l'Eglise cathédrale en présence des Membres de la Famille grand-ducale, du Corps diplomatique et des Corps constitués. Dans la cour de la caserne: prise d'armes et paradé en présence de LL. AA. RR. les Princes de Luxembourg.

24 janvier: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble du Grand Théâtre de Nancy présence de LL. AA. RR. les Princes de phantastique de Jacques Offenbach.

25 janvier: Au camp militaire du Herrenberg à Diekirch, l'ensemble du « Letzeburger Theater » présente « En Teschtment » pièce en un acte de Batty Weber, et « Op der Juocht », pièce musicale en deux actes de Dicks.

26 janvier: Le champion de gymnastique artistique Josy Stoffel de Differdange est déclaré « Meilleur Sportif de l'année 1960 » et reçoit le trophée afférent.

28 janvier: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les Productions Herbert présentent « Leocadia », comédie de Jean Anouilh.

Au Musée de l'Etat est inaugurée une exposition de porcelaine trouvée ou fabriquée dans le pays ou dans les régions limitrophes dans le courant des siècles.

Au siège de l'Association des Ingénieurs et Industriels luxembourgeois à Luxembourg, M. Schummer, ingénieur, prononce une conférence ayant pour thème: « Technologie et Métallurgie des réactions nucléaires ».

A la Synagogue de Luxembourg, la Communauté Israélite de Luxembourg fête l'Anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse par un service religieux solennel.

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette: Vernissage d'une exposition de faïence fine.

29 janvier: A la Chambre des Métiers à Luxembourg: Distribution solennelle des prix et diplômes de la Promotion du Travail par M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Dans la Salle de la Bourse à Luxembourg, la Section luxembourgeoise des Enseignants européens organisent une journée d'études européennes.

Au cours d'une cérémonie officielle à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette, les carnets d'électeur sont remis aux jeunes gens de 21 ans.

A Pétange, la Chorale Municipale fête son 40^e anniversaire par un grand concert vocal.

30 janvier: Sur invitation du Cercle de la CECA, le « Süddeutsche Jugendorchester » donne au Théâtre Municipal à Luxembourg un concert symphonique. Au programme figurent des œuvres de Bach, Beethoven et Mozart.

Les « Amitiés Françaises » invitent à une conférence faite au Foyer Européen par M. Albert Ducrocq sur « La science explique-t-elle l'univers? ».

31 janvier: Au Casino syndical de Bonnevoie, le centre culturel et d'éducation populaire organise un esoirée de commémoration Robert Bruch avec le concours de M. Tony Bourg, professeur.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les « Amis de la Musique » invitent à un récital de musique de chambre par Alice Ridel et le Sextuor de clarinettes de Paris sous la direction d'Armand Birnbaum.

Statistiques diverses

de

l'Administration des Eaux et Forêts

EXERCICE 1959

(1^{er} octobre 1958 au 30 septembre 1959)

SOMMAIRE

I. BOIS SOUMIS AU REGIME.

- 1) Etendue, mode de traitement et essences. 25-27
- 2) Rendement en matière ligneuse 28-29
- 3) Rendement en argent 30-38
- 4) Ouvriers, travail, salaires 39
- 5) Frais d'abattage 40
- 6) Assurance des bois administrés contre les
risques d'incendie 41
- 7) Prix de vente chez le producteur 42-43

II. BOIS PRIVES.

- 1) Exploitations 44
- 2) Déboisements et défrichements, reboisements 45

III. COMMERCE DE BOIS.

- 1) Importations, exportations 46-47

IV. CHASSE.

- 1) Relevé du gibier abattu. 48
- 2) Amodiation des chasses 48

La Production Ligneuse.

La production actuelle des bois feuillus est de 79.448 m³ (79 %), c'est-à-dire de 2,9 m³/ha.

L'origine artificielle des peuplements résineux explique leur faible étendue. Le rendement peu élevé est dû au fait que la plupart des plantations ne sont pas encore arrivées à maturité. Le volume exploité s'élève à 20.907 m³ (21 %), c'est-à-dire 3,8 m³/ha.

La production totale des bois administrés s'élève donc à 100.355 m³, 2,9 m³/ha et par an.

Tableau 1.

Année	Bois domaniaux			Bois communaux		
	ha a	m ³	m ³ /ha	ha a	m ³	m ³ /ha
1921	990,36	3.885	3,92	27.564,26	59.544	2,16
1930	1.268,88	4.258	3,35	28.447,79	64.013	2,25
1939	2.191,62	5.972	2,72	28.116,63	65.222	2,32
1951	3.097,57	8.072	2,61	28.865,72	69.143	2,41
1953	3.133,03	10.553	3,36	28.856,32	74.248	2,57
1954	3.180,19	11.058	3,55	28.915,12	76.329	2,63
1955	3.202,00	12.979	4,05	28.890,40	84.056	2,90
1956	3.181,49	18.356	5,77	29.108,42	87.962	3,02
1957	3.231,15	13.401	4,15	29.148,13	86.179	2,96
1958	3.277,21	13.072	3,99	29.090,45	84.020	2,89
1959	3.537,90	12.359	3,49	29.851,77	84.338	2,82
1921-1959			3,76			2,63

Durant cette période, la production des bois domaniaux dépasse celle des forêts communales de 1,13 m³/ha et par an.

Ce décalage pourrait être partiellement le résultat de la qualité supérieure des domaines de l'Etat, due à une gestion plus cohérente, plus conservatrice de ces massifs.

Des difficultés financières ont souvent amené les communes à des exploitations abusives grévant lourdement le capital ligneux — furetage des grumes de menuiserie (chêne) laissant des peuplements appauvris, au rapport exagérément élevé en bois de chauffage.

A l'avenir, la gestion devra combler ce retard en augmentant considérablement le rendement de la forêt communale.

Le maximum de la production ligneuse, profitant de la conjoncture, fut atteint en 1956 avec 5,77 m³/ha dans les forêts domaniales et 3,02 m³/ha dans les bois communaux. A partir de cette date, le rendement ne fit que décroître d'année en année.

Cette diminution de production des années 1957 à 1960 est liée à l'évolution défavorable du marché en Europe. Dans cette régression, les changements intervenus dans l'exploitation des charbonnages et mines de fer a conduit à un effondrement du marché des bois de mine.

Cette situation amène à la papeterie de grandes quantités de bois; l'augmentation de produits disponibles et la suppression de la concurrence pour une même catégorie de bois (mine et papeterie) a entraîné depuis 1957 une baisse constante des résineux de faible diamètre.

Tableau 2.

Epicéa		1954	1955	1956	1957	1958	1959
Petit bois	Abattage	175	173	212	267	309	219
	Prix de vente	316	406	453	473	414	330
	Revenu net	141	233	241	206	105	111
Perches	Abattage	126	137	140	157	153	161
	Prix de vente	415	540	595	592	462	407
	Revenu net	289	403	455	435	309	246
Grumes classe 1	Abattage	84	90	93	102	105	100
	Prix de vente	535	681	743	760	651	586
	Revenu net	451	591	650	658	546	486

Tout en recherchant une production maxima, l'exploitation forestière ne doit pas perdre de vue le « principe du rendement soutenu », c'est-à-dire que, dans une forêt de composition normale, la possibilité ne doit jamais dépasser l'accroissement. Ce facteur caractéristique différencie l'exploitation du bois de celle des autres matières premières.

En outre, il importe de conserver de vastes massifs boisés, indépendamment de toutes considérations économiques, en raison des fonctions de protection qu'ils exercent sur les facteurs eau, sol et climat.

Cependant, comme dans tout autre domaine de production, une politique forestière moderne cherche à accroître le volume des abattages, la qualité des bois et à abaisser le prix des produits.

C. Z.

Cantonnement	Domaine	Contenance totale	feuilles ha	Futaies résineuses ha	mélangées ha	Taillis ha	Surface non boisée ha
Luxembourg-Est . .	Buchholz	56,61	46,81	9,80	—	—	—
	Grünwald	1.184,37	889,42	288,12	—	—	6,83
	Schœtterhardt	24,71	17,12	4,32	—	—	3,27
	Trois Glands	28,32	—	—	28,32	—	—
Luxembourg-Ouest . .		1.294,01	953,35	302,24	28,32	—	10,10
	Brameschbusch	49,37	23,08	12,44	7,30	0,03	6,52
	Juckelsbusch	119,66	82,61	35,24	1,81	—	—
	Rodenbusch	76,97	66,77	0,90	—	—	9,30
Mersch	Zolverknapp	2,50	2,05	0,25	—	—	0,20
	Kopstal	4,29	—	4,29	—	—	—
	Deckebösch	7,53	6,46	—	—	0,21	0,86
		260,32	180,97	53,12	9,11	0,24	16,88
Diekirch	Binzrath	51,97	14,20	31,92	—	—	5,85
	Deisterbusch-Teiperley	37,70	12,72	24,98	—	—	—
	Heckenhof	32,19	14,49	17,10	—	—	0,60
	Herrenbusch	22,92	15,78	7,14	—	—	—
Grevenmacher	Letzert	49,11	44,08	5,03	—	—	—
	Meysembourg	109,63	72,39	37,14	—	—	0,10
	Meysembourg-Seitert	41,54	24,58	14,64	—	—	2,32
	Riederheck	3,73	2,23	1,50	—	—	—
Wiltz	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67,07	65,79	1,06	—	—	0,22
	Schœnfels-Hollenfels	204,48	140,00	57,90	—	—	6,58
		620,34	406,26	198,41	—	—	15,67
	Fünfter	160,64	104,47	56,17	—	—	—
Diekirch	Jongebösch	132,50	106,06	17,96	3,14	—	5,34
	Leivert	36,00	30,00	6,00	—	—	—
	Marscherwald	132,28	50,24	82,04	—	—	—
	Kammerwald	446,72	374,82	71,90	—	—	—
Grevenmacher		908,14	665,59	234,07	3,14	—	5,34
	Berburgerwald	133,20	116,98	16,22	—	—	—
	Givenich	38,33	34,61	2,66	—	—	1,06
	Château de Betzdorf	13,44	12,44	1,00	—	—	—
Wiltz		184,97	164,03	19,88	—	—	1,06
	Wiltz-Merkholtz	101,10	9,63	75,08	—	10,53	5,86
	Clervaux	49,42	12,31	32,88	—	4,13	0,10
	Freng-Penzeberg	117,18	3,30	54,97	—	58,91	—
Total	Fondation Stoffel	2,42	1,52	0,20	—	0,70	—
		270,12	26,76	163,13	—	74,27	5,96
		3.537,90	2.396,96	970,85	40,57	74,51	55,01
		100 %	67,8 %	27,5 %	1,1 %	2,1 %	1,5 %

Exercice 1959.

Etendue des forêts soumises au régime forestier.

Propriétaire	Cantonnement	Superficie totale	feuilles	Futaies résineuses	mêlangées	Taillis haies à écorce	Surface non boisée
Etat	Luxembourg-Est .	ha 1.294,01	ha 953,35	ha 302,24	ha 28,32	ha —	ha 10,10
	Luxembourg-Ouest	260,32	180,97	53,12	9,11	0,24	16,88
	Mersch .	620,34	406,26	198,41	—	—	15,67
	Diekirch .	908,14	665,59	234,07	3,14	—	5,34
	Grevenmacher .	184,97	164,03	19,88	—	—	1,06
	Wiltz .	270,12	26,76	163,13	—	74,27	5,96
	Total	3.537,90 100 %	2.396,96 67,8 %	970,85 27,5 %	40,57 1,1 %	74,51 2,1 %	55,01 1,5 %
Communes	Luxembourg-Est .	2.655,25	2.523,15	132,10	—	—	—
	Luxembourg-Ouest	5.515,72	4.657,40	636,33	85,98	1,32	134,69
	Mersch .	6.147,14	4.764,69	1.143,76	160,49	24,15	54,05
	Diekirch .	6.472,34	5.396,04	903,19	18,18	151,73	3,20
	Grevenmacher .	6.635,95	6.061,91	383,25	42,83	119,78	28,18
	Wiltz .	2.425,37	1.275,39	865,47	25,00	259,51	—
	Total	29.851,77 100 %	24.678,58 82,7 %	4.064,10 13,6 %	332,48 1,1 %	556,49 1,9 %	220,12 0,7 %
Etablissements publics	Luxembourg-Est .	167,38	137,49	29,89	—	—	—
	Luxembourg-Ouest	3,76	0,67	2,59	—	0,12	0,38
	Mersch .	377,93	200,39	168,68	—	0,58	8,28
	Diekirch .	278,84	155,57	61,52	0,83	60,92	—
	Grevenmacher .	4,30	4,05	0,25	—	—	—
	Wiltz .	465,13	26,75	206,66	—	231,72	—
	Total	1.297,34 100 %	524,92 40,5 %	469,59 36,2 %	0,83 0,1 %	293,34 22,6 %	8,66 0,6 %
Total:	Etat .	3.537,90	2.396,96	970,85	40,57	74,51	55,01
	Communes .	29.851,77	24.678,58	4.064,10	332,48	556,49	220,12
	Etablissements publics	1.297,34	524,92	469,59	0,83	293,34	8,66
	Total	34.687,01 100 %	27.600,46 79,6 %	5.504,54 15,8 %	373,88 1,1 %	924,34 2,7 %	283,79 0,8 %

Propriétaires	Cantonnement	Etendue de la futaie ha	Bois d'œuvre					Epicéa m³
			Chêne m³	Hêtre m³	Autre feuillus m³	Total feuillus m³	%	
Etat	Luxembourg-Est	1.294,01	323,69	1.722,89	46,92	2.093,50	38,3	1.681,53
	Luxembourg-Ouest.	260,32	227,01	185,55	13,07	425,63	42,8	187,32
	Mersch	620,34	74,45	401,06	25,68	501,19	38,4	180,31
	Diekirch.	908,14	367,23	639,04	8,00	1.014,27	29,1	1.622,21
	Grevenmacher	184,97	18,05	125,10	—	143,15	33,2	38,22
	Wiltz	270,12	2,14	9,89	3,87	15,90	2,3	524,17
	Total	3.537,90	1.012,57	3.083,53	97,54	4.193,64	33,9	4.233,76
Communes	Luxembourg-Est	2.655,25	562,96	1.737,01	42,07	2.342,04	37,6	598,44
	Luxembourg-Ouest.	5.515,72	2.067,37	5.021,21	196,68	7.285,26	37,3	2.864,68
	Mersch	6.147,14	887,78	4.164,07	24,62	5.076,47	34,8	2.544,17
	Diekirch.	6.472,34	2.800,09	3.811,89	57,69	6.669,67	32,8	1.834,91
	Grevenmacher	6.635,95	2.766,88	3.779,06	59,31	6.605,25	39,6	1.019,21
	Wiltz	2.425,37	307,25	1.130,81	—	1.438,06	20,6	1.374,64
	Total	29.851,77	9.392,33	19.644,05	380,37	29.416,75	34,9	10.236,05
Etablissements publics	Luxembourg-Est	167,38	34,51	413,84	1,91	450,26	60,3	1,48
	Luxembourg-Ouest.	3,76	—	—	—	—	—	519,45
	Mersch	377,93	85,77	325,82	71,39	482,98	37,2	—
	Diekirch.	278,84	52,45	132,24	1,48	186,17	25,1	191,85
	Grevenmacher	4,30	—	—	—	—	—	—
	Wiltz	465,13	7,07	7,33	—	14,40	1,7	837,77
	Total	1.297,34	179,80	879,23	74,78	1.133,81	31,0	1.550,55
Total:								
Etat		3.537,90	1.012,57	3.083,53	97,54	4.193,64	33,9	4.233,76
Communes		29.851,77	9.392,33	19.644,05	380,37	29.416,75	34,9	10.236,05
Etablissements publics		1.297,34	179,80	879,23	74,78	1.133,81	31,0	1.550,55
Total		34.687,01	10.584,70	23.606,81	552,69	34.744,20	34,7	16.020,36

des futaies soumises au régime.

Pin m³	Total résineux		Total feuillus - résineux		Bois de chauffage		Total feuillus - résineux bois de chauffage	Rendement en m³/ha
	m³	‰	m³	‰	m³	‰	m³	
627,18	2.308,71	42,2	4.402,21	80,5	1.069,20	19,5	5.471,41	4,22
—	187,32	18,8	612,95	61,6	382,40	38,4	995,35	3,82
25,13	205,44	15,7	706,63	54,1	599,60	45,9	1.306,23	2,10
196,77	1.818,98	52,3	2.833,25	81,4	646,80	18,6	3.480,05	3,83
13,46	51,68	12,1	194,83	45,3	234,78	54,7	429,61	2,32
50,67	574,84	85,0	590,74	87,3	85,50	12,7	676,24	2,50
913,21	5.146,97	41,7	9.340,61	75,6	3.018,28	24,4	12.358,89	3,49
67,21	665,65	10,7	3.007,69	48,3	3.225,40	51,7	6.233,09	2,34
326,25	3.190,93	16,4	10.476,19	53,7	9.036,00	46,3	19.512,19	3,53
632,47	3.176,64	21,7	8.253,11	56,5	6.348,50	43,5	14.601,61	2,37
1.702,59	3.537,50	17,4	10.207,17	50,2	10.128,35	49,8	20.335,52	3,14
152,99	1.172,20	7,0	7.777,45	46,6	8.914,48	53,4	16.691,93	2,51
1.028,20	2.402,84	34,6	3.840,90	55,2	3.122,75	44,8	6.963,65	2,87
3.909,71	14.145,76	16,8	43.562,51	51,7	40.775,48	48,3	84.337,99	2,82
—	1,48	0,1	451,74	60,4	296,25	39,6	747,99	4,46
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	519,45	39,7	1.002,43	76,9	301,60	23,1	1.304,03	3,45
64,38	256,23	34,6	442,40	59,7	297,90	40,3	740,30	2,65
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	837,77	96,7	852,17	98,4	14,25	1,6	866,42	1,86
64,38	1.614,93	44,1	2.748,74	75,1	910,00	24,9	3.658,74	2,82
913,21	5.146,97	41,7	9.340,61	75,6	3.018,28	24,4	12.358,89	3,49
3.909,71	14.145,76	16,8	43.562,51	51,7	40.775,48	48,3	84.337,99	2,82
64,38	1.614,93	44,1	2.748,74	75,1	910,00	24,9	3.658,74	2,82
4.887,30	20.907,66	20,8	55.651,86	55,5	44.703,76	44,5	100.355,62	2,89

Revenu brut des domaines de l'Etat.

Cantonnement	Domaine	Contenance ha	Ventes fr.	Valeur des prestations fr.	Produits accessoires fr.	Location		Totaux fr.	A l'hectare fr.
						chasse fr.	pêche fr.		
Luxembourg-Est .	Grunewald	1.184,37	2.392.105	23.132	635	18.461	—	2.434.333	2.055
	Buchholz	56,61	—	—	—	10.155	—	10.155	179
	Trois Glands	28,32	—	—	—	—	—	—	—
	Schœtterhardt	24,71	—	—	—	3.046	—	3.046	123
Luxembourg-Ouest .		1.294,01	2.392.105	23.132	635	31.662	—	2.447.534	1.891
	Brameschbusch	49,37	31.465	—	140	7.909	—	39.514	800
	Juckelsbusch	119,66	193.211	—	2.097	24.470	721	220.499	1.843
	Rodenbusch	76,97	72.848	—	—	13.292	—	86.140	1.119
	Zolverknapp	2,50	—	—	—	66	—	66	26
	Kopstal	4,29	—	—	—	308	—	308	72
	Deckebösch	7,53	111.017	—	—	—	—	111.017	14.743
Mersch		260,32	408.541	—	2.237	46.045	721	457.544	1.758
	Binzrath	51,97	16.459	—	—	7.982	—	24.441	470
	Deisterbusch-Teiperley	37,70	11.806	—	—	5.939	2.847	20.592	546
	Heckenhof	32,19	880	—	—	5.750	—	6.630	206
	Herrenbusch	49,11	—	—	—	5.297	—	5.297	108
	Letzert	22,92	26.849	—	—	3.028	—	29.877	1.304
	Meysembourg	109,63	118.982	—	—	9.228	—	128.210	1.169
	Meysembourg-Seitert	41,54	41.095	—	—	5.766	—	46.861	1.128
	Riederheck	3,73	—	—	—	850	—	850	228
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67,07	137.799	—	—	10.460	—	148.259	2.211
		204,48	139.214	—	—	28.640	1.200	169.054	827
	Schcenfels-Hollenfels	620,34	493.084	—	—	82.940	4.047	580.071	935
Diekirch	Fünfter	160,64	302.907	990	—	11.245	—	315.142	1.962
	Jongebösch	132,50	144.482	4.840	—	9.961	—	159.283	1.202
	Leverdelt	36,00	4.352	—	—	4.279	162	8.793	244
	Marscherwald	132,28	434.283	—	—	19.792	4.516	458.591	3.467
	Kammerwald	446,72	765.661	825	—	—	—	766.486	1.716
		908,14	1.651.685	6.655	—	45.277	4.678	1.708.295	1.881
Grevenmacher	Berburgerwald	133,20	38.043	750	—	16.401	—	55.194	414
	Givenich	38,33	45.889	15.962	—	3.949	—	65.800	1.717
	Château de Betzdorf	13,44	5.305	4.150	—	3.840	—	13.295	989
Wiltz		184,97	89.237	20.862	—	24.190	—	134.289	726
	Wiltz-Merkholtz	101,10	205.751	—	16.335	4.449	520	227.055	2.246
	Clervaux	49,42	46.375	—	—	2.950	1.828	51.153	1.035
	Freng-Penzebiérg	117,18	22.560	—	—	6.750	—	29.310	250
	Fondation Stoffel	2,42	—	—	—	—	—	—	—
Total		270,12	274.686	—	16.335	14.149	2.348	307.518	1.138
		3.537,90	5.309.338	50.649	19.207	244.263	11.794	5.635.251	1.592

Dépenses des domaines de l'Etat.

Cantonement	Domaine	Gestion et surveillance	Exploitations	Plantations	Consolidation de chemin	Entretien routes	Congé et charges sociales	Impôts fonciers	Assur. agricoles et forêts	Diverses	Totaux	A l'hectare
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembg.-Est	Grunewald	326.664	823.012	419.365	—	59.350	125.890	185.015	71.299	—	2.010.595	1.698
	Buchholz	18.539	—	5.225	—	—	295	1.529	3.408	—	28.996	512
	Schötterhardt	7.458	—	—	—	—	—	592	1.488	—	9.538	386
	Trois Glands	4.658	—	—	—	—	—	—	1.705	—	6.363	225
Luxbg.-Ouest		357.319	823.012	424.590	—	59.350	126.185	187.136	77.900	—	2.055.492	1.588
	Brameschbusch	12.712	5.615	62.468	—	—	2.120	2.366	2.634	—	87.915	1.781
	Juckelsbusch	39.206	41.634	5.435	—	9.839	3.358	5.733	7.203	—	112.408	939
	Rodenbusch	29.737	22.533	45.319	93.812	29.060	8.753	9.630	4.659	—	243.503	3.164
Mersch	Zolverknapp	775	—	—	—	—	—	108	140	—	1.023	409
	Kopstal	970	—	2.430	—	—	170	600	258	—	4.428	1.032
	Deckebösch	1.924	—	—	—	—	—	361	401	—	2.686	357
		85.324	69.782	115.652	93.812	38.899	14.401	18.798	15.295	—	451.963	1.736
Diekirch.	Binzrath	22.707	6.422	51.264	42.339	—	9.067	5.130	2.827	16	139.772	2.689
	Deisterbusch-Teiperley	9.603	1.911	15.772	—	—	1.777	4.946	2.269	31	36.309	963
	Heckenhof	6.886	880	12.012	6.864	—	1.713	1.760	1.906	—	32.021	995
	Herrenbusch	5.008	10.083	16.375	1.182	—	2.653	1.430	1.380	27	38.138	1.664
Grevenmacher	Letzert	19.264	—	7.145	1.736	—	496	4.975	2.956	—	36.572	745
	Meysembourg	47.900	38.276	6.321	13.400	—	5.885	10.158	6.594	199	128.733	1.174
	Meysembourg-Seitert.	12.249	14.894	34.657	—	—	5.531	5.449	2.381	293	75.454	1.816
	Riederheck	1.407	—	5.647	4.940	—	1.144	528	224	448	14.338	3.844
Wiltz	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	14.396	36.992	17.242	1.768	—	5.875	12.293	4.032	268	92.866	1.385
	Schöenfels-Hollenfels.	89.343	46.393	31.952	—	—	9.348	12.170	11.969	322	201.497	985
		228.763	155.851	198.387	72.229	—	43.489	58.839	36.538	1.604	795.700	1.283
	Fünfter	60.062	62.251	19.980	281.989	—	31.783	16.263	9.671	3.974	485.973	3.025
Wiltz	Jongebösch	46.795	39.195	98.716	34.038	—	12.786	15.981	7.701	744	255.956	1.932
	Leiveldt.	12.735	693	2.496	—	—	217	1.532	2.167	34	19.874	552
	Marscherwald.	53.606	48.701	47.229	—	7.104	13.118	7.061	7.962	2.894	187.675	1.419
	Kammerwald.	94.834	160.701	21.814	—	13.354	21.581	—	26.892	—	339.176	759
Grevenmacher		268.032	311.541	190.235	316.027	20.458	79.485	40.837	54.393	7.646	1.288.654	1.419
	Berburgerwald	11.147	20.915	21.092	—	—	1.656	2.729	2.160	78	59.777	1.559
	Givenich	35.823	17.260	20.988	—	—	1.974	4.464	—	65	80.574	605
	Château de Betzdorf.	3.008	3.008	35.196	—	—	2.997	464	—	18	44.691	3.325
Wiltz		49.978	41.183	77.276	—	—	6.627	7.657	2.160	161	185.042	1.000
	Wiltz-Merkholtz	25.776	55.722	34.580	17.700	400	7.330	10.392	5.505	195	157.600	1.559
	Clervaux	34.278	20.029	2.824	2.050	4.371	2.180	6.375	2.820	—	74.927	1.516
	Freng-Penzeberg.	39.917	9.591	127.658	46.231	8.974	10.874	6.908	5.013	1.403	256.569	2.189
Total	Fondation Stoffel	521	—	—	—	—	—	255	145	—	921	381
		100.492	85.342	165.062	65.981	13.745	20.384	23.930	13.483	1.598	490.017	1.814
		1.089.908	1.486.711	1.171.202	548.049	132.452	290.571	337.197	199.769	11.009	5.266.868	1.489
		20,7 %	28,2 %	22,2 %	10,4 %	2,5 %	5,5 %	6,4 %	3,8 %	0,3 %	100 %	

Revenu net des domaines de l'Etat.

Cantonement	Domaine	Contenance ha	Recettes fr.	Dépenses fr.	Revenu net fr.	A l'hectare fr.
Luxembourg-Est . . .	Grünwald . . .	1.184,37	2.434.333	2.010.595	423.738	358
	Buchholz . . .	56,61	10.155	28.996	— 18.841	— 333
	Schötterhardt . . .	24,71	3.046	9.538	— 6.492	— 263
	Trois Glands . . .	28,32	—	6.363	— 6.363	— 225
Luxembourg-Ouest . . .		1.294,01	2.447.534	2.055.492	392.042	303
	Brameschbusch . . .	49,37	39.514	87.915	— 48.401	— 980
	Juckelsbusch . . .	119,66	220.499	112.408	108.091	903
	Rodenbusch . . .	76,97	86.140	243.503	— 157.363	— 2.044
Mersch . . .	Zolverknapp . . .	2,50	66	1.023	— 957	— 383
	Kopstal . . .	4,29	308	4.428	— 4.120	— 960
	Deckebösch . . .	7,53	111.017	2.686	108.331	14.386
		260,32	457.544	451.963	5.581	21
Diekirch . . .	Binzrath . . .	51,97	24.441	139.772	— 115.331	— 2.219
	Deisterbusch-Teiperley . . .	37,70	20.592	36.309	— 15.717	— 417
	Heckenhof . . .	32,19	6.630	32.021	— 25.391	— 789
	Herrenbusch . . .	22,92	29.877	38.138	— 8.261	— 360
	Letzert . . .	49,11	5.297	36.572	— 31.275	— 637
	Meysembourg . . .	109,63	128.210	128.733	— 523	5
	Meysembourg-Seiert . . .	41,54	46.861	75.454	— 28.593	— 688
	Riederheck . . .	3,73	850	14.338	— 13.488	— 3.616
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck . . .	67,07	148.259	92.866	55.393	826
	Schœnfels-Hollenfels . . .	204,48	169.054	201.497	— 32.443	— 159
		620,34	580.071	795.700	— 215.629	— 347
	Fünfter . . .	160,64	315.142	485.973	— 170.831	— 1.063
	Jonge bösch . . .	132,50	159.283	255.956	— 96.673	— 730
	Leivendelt . . .	36,00	8.793	19.874	— 11.081	— 308
Grevenmacher . . .	Marscherwald . . .	132,28	458.591	187.675	270.916	2.048
	Kammerwald . . .	446,72	766.486	339.176	427.310	957
		908,14	1.708.295	1.288.654	419.641	462
	Berburgerwald . . .	38,33	65.800	59.777	6.023	157
Wiltz . . .	Givenich . . .	133,20	55.194	80.574	— 25.380	— 191
	Château de Betzdorf . . .	13,44	13.295	44.691	— 31.396	— 2.336
		184,97	134.289	185.042	— 50.753	— 274
	Wiltz-Merkholtz . . .	101,10	227.055	157.600	69.455	687
Wiltz . . .	Clervaux . . .	49,42	51.153	74.927	— 23.774	— 481
	Freng-Penzebieg . . .	117,18	29.310	256.569	— 227.259	— 1.939
	Fondation Stoffel . . .	2,42	—	921	— 921	— 381
		270,12	307.518	490.017	— 182.499	— 676
Total . . .		3.537,90	5.635.251	5.266.868	368.383	104
			100 %	93,4 %	6,6 %	

Recettes brutes.

Cantonnement	Etendue ha	Ventes fr.	Prestations fr.	Produits accessoires fr.	Location		Total fr.	A l'hectare fr.
					Chasse fr.	Pêche fr.		
Luxembourg-Est	2.655,25	2.311.444	12.179	500	355.280	802	2.680.205	1.009
Luxembourg-Ouest	5.515,72	8.896.921	137.576	67.392	673.045	18.004	9.792.938	1.775
Mersch	6.147,14	6.186.778	97.156	—	940.611	35.127	7.259.672	1.181
Diekirch	6.472,34	7.874.272	94.994	113.532	562.368	38.047	8.683.213	1.341
Grevenmacher	6.635,95	7.201.019	43.533	43.526	839.649	19.241	8.146.968	1.228
Wiltz	2.425,37	2.368.563	40.862	13.700	147.986	19.633	2.590.744	1.068
Total	29.851,77	34.838.997	426.300	238.650	3.518.939	130.854	39.153.740	1.311

Dépenses.

Cantonnement	Gestion et surveillance fr.	Exploi- tations fr.	Plantations fr.	de vidange Construc- tion et entretien des votes fr.	Congés et frais sociaux fr.	Assurances agricoles et forestières fr.	Divers fr.	Total fr.	A l'hectare fr.
Luxembourg-Est	838.844	568.695	86.770	67.790	93.813	155.367	270.000	2.081.279	784
Luxembourg-Ouest	1.665.867	1.753.160	604.097	207.107	334.973	325.179	—	4.890.383	887
Mersch	1.667.508	1.466.911	1.086.910	112.749	407.312	366.437	27.371	5.135.198	835
Diekirch	1.962.486	2.105.386	919.266	1.018.930	603.261	384.250	4.700	6.998.279	1.081
Grevenmacher	1.761.863	1.670.469	986.720	674.538	336.825	395.581	34.717	5.860.713	883
Wiltz	656.328	728.516	542.069	37.225	202.908	136.610	13.284	2.316.940	955
Total	8.552.896	8.293.137	4.225.832	2.118.339	1.979.092	1.763.424	350.072	27.282.792	914

Revenu net.

Cantonnement	Contenance ha	Recettes fr.	Dépenses fr.	Revenu net Total fr.	A l'hectare fr.
Luxembourg-Est	2.655,25	2.680.205	2.081.279	598.926	226
Luxembourg-Ouest	5.515,72	9.792.938	4.890.383	4.902.555	889
Mersch	6.147,14	7.259.672	5.135.198	2.124.474	346
Diekirch	6.472,34	8.683.213	6.998.279	1.684.934	260
Grevenmacher	6.635,95	8.146.968	5.860.713	2.286.255	345
Wiltz	2.425,37	2.590.744	2.316.940	273.804	113
Total	29.851,77	39.153.740	27.282.792	11.870.948	397

Forêts appartenant aux Etablissements Publics.

Recettes brutes.

Cantonnement	Contenance	Ventes	Prestations	Produits accessoires	Location		Total	A l'hectare
					Chasse	Pêche		
Luxembourg-Est	ha 167,38	fr. 238.215	fr. 1.500	fr. —	fr. 385	fr. —	fr. 240.100	fr. 1.434
Luxembourg-Ouest.	3,76	—	—	—	—	—	—	—
Mersch	377,93	619.645	6.400	—	24.656	—	650.701	1.722
Diekirch.	278,84	376.870	17.050	3.700	10.410	1.843	409.873	1.470
Grevenmacher	4,30	—	—	—	—	—	—	—
Wiltz	465,13	411.859	—	—	15.281	—	427.140	918
Total	1.297,34	1.646.589	24.950	3.700	50.732	1.843	1.727.814	1.352

Dépenses.

Cantonnement	Gestion et surveillance	Exploitations	Plantations	Voies de vidange	Congés et frais sociaux	Assurances agricoles et forestières	Impôt foncier	Divers	Total	A l'hectare
Luxembourg-Est	fr. 47.652	fr. 66.019	fr. 4.000	fr. —	fr. 11.185	fr. 9.817	fr. 13.515	fr. —	fr. 152.188	fr. 909
Luxembourg-Ouest.	1.021	—	—	—	—	204	7.500	—	8.725	2.320
Mersch	37.057	131.436	66.233	11.607	30.066	5.485	24.995	9.164	316.043	836
Diekirch.	79.662	77.052	107.298	69.903	33.587	14.691	3.500	—	385.693	1.383
Grevenmacher	1.141	—	—	—	—	259	257	—	1.657	385
Wiltz	65.932	58.702	247.137	—	33.477	13.750	33.784	—	452.782	973
Total	232.465	333.209	424.668	81.510	108.315	44.206	83.551	9.164	1.317.088	1.015

Revenu net.

Cantonnement	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	
				Total	A l'hectare
Luxembourg-Est	ha 167,38	fr. 240.100	fr. 152.188	fr. 87.912	fr. 525
Luxembourg-Ouest.	3,76	—	8.725	— 8.725	— 2.320
Mersch	377,93	650.701	316.043	334.658	885
Diekirch.	278,84	409.873	385.693	24.180	87
Grevenmacher	4,30	—	1.657	— 1.657	— 385
Wiltz	465,13	427.140	452.782	— 25.642	— 55
Total	1.297,34	1.727.814	1.317.088	410.726	317

Exercice 1959.

Bois soumis au régime forestier.
Recettes brutes.

Propriétaire	Contenance	Ventes	Prestations	Produits accessoires	Location		Total	A l'hectare
					Chasse	Pêche		
Etat	ha	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Communes	3.537,90	5.309.338	50.649	19.207	244.263	11.794	5.635.251	1.592
Etablissements publics	29.851,77	34.838.997	426.300	238.650	3.518.939	130.854	39.153.740	1.311
	1.297,34	1.646.589	24.950	3.700	50.732	1.843	1.727.814	1.332
Total	34.687,01	41.794.924	501.899	261.557	3.813.934	144.491	46.516.805	1.341
		89,9 %	1 %	0,6 %	8,2 %	0,3 %	100 %	

Dépenses.

Propriétaire	Gestion et surveillance	Exploitations	Plantations	Construc- tion et entretien de chemins	Congés et frais sociaux	Assurances agricoles et forestières	Impôt foncier	Divers	Total	A l'hectare
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Etat	1.089.908	1.486.711	1.171.202	680.501	290.571	199.769	337.197	11.009	5.266.868	1.489
Communes	8.552.896	8.293.137	4.225.832	2.118.339	1.979.092	1.763.424	—	350.072	27.282.792	914
Etablissements publics	232.465	333.209	424.668	81.510	108.315	44.206	83.551	9.164	1.317.088	1.015
Total	9.875.269	10.113.057	5.821.702	2.880.350	2.377.978	2.007.399	420.748	370.245	33.866.748	976
	29,2 %	29,9 %	17,2 %	8,5 %	7 %	5,9 %	1,2 %	1,1 %	100 %	

Revenu net.

Propriétaire	Contenance	Recettes	Dépenses	Revenu net	A l'hectare
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Etat	3.537,90	5.635.251	5.266.868	368.383	104
Communes	29.851,77	39.153.740	27.282.792	11.870.948	397
Etablissements publics	1.297,34	1.727.814	1.317.088	410.726	317
Total	34.687,01	46.516.805	33.866.748	12.650.057	365
		100 %	72,8 %	27,2 %	

Exercice 1959.

Revenu net des bois communaux par commune.

Cantonnement forestier de Luxembourg-Est.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Bettembourg	344,60	219.004	185.446	33.558	975
Contern	271,10	217.213	148.519	68.694	253
Dudelange	385,16	229.437	531.044	— 301.607	— 783
Frisange	59,90	72.197	38.232	33.965	566
Hesperange	352,50	432.882	292.612	140.270	398
Luxembourg, partie (sect. Hollerich, Hamm, Neudorf)	35,12	281.496	55.352	226.144	6.461
Niederanven	381,30	356.476	294.962	61.514	382
Roeser	256,91	208.268	140.413	67.855	257
Sandweiler	207,72	167.534	107.995	59.539	208
Schuttrange	225,40	339.995	187.614	152.381	225
Weiler-la-Tour	135,54	155.703	99.090	56.613	419
Total	2.655,25	2.680.205	2.081.279	598.926	1.009

Cantonnement forestier de Luxembourg-Ouest.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Bascharage	313,89	319.618	276.453	43.165	137
Bertrange	309,86	427.189	282.708	144.481	466
Clemency	329,47	747.135	381.859	365.276	1.110
Differdange	397,55	578.261	329.286	248.975	627
Dippach	305,71	471.036	299.387	171.649	563
Esch-sur-Alzette	157,51	162.258	195.640	— 33.382	— 213
Garnich	93,80	177.384	106.420	70.964	755
Kayl	170,28	115.533	149.138	— 33.605	— 198
Kehlen	443,63	910.108	277.669	632.439	1.424
Kopstal	259,01	475.448	198.567	276.881	1.069
Leudelange	259,77	903.080	253.862	649.218	2.497
Luxembourg, partie (sect. Ville, Cessange, Gasperich)	712,79	2.289.851	513.854	1.775.997	2.491
Mamer	376,38	450.375	329.383	120.992	322
Mondercange	72,85	3.752	51.203	— 47.451	— 650
Pétange	109,94	127.678	129.020	— 1.342	— 12
Reckange-sur-Mess.	53,89	116.110	69.856	46.254	856
Rumelange	75,67	67.141	64.341	2.800	37
Sanem	15,20	34.902	19.755	15.147	1.010
Schifflange	39,72	86.519	67.852	18.667	467
Steinsel	404,07	532.312	327.579	204.733	507
Strassen	408,25	489.423	426.751	62.672	154
Walferdange	206,48	307.825	139.800	168.025	816
Total	5.515,72	9.792.938	4.890.383	4.902.555	889

Cantonnement forestier de Mersch.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Beckerich	267,50	674.011	276.283	397.728	1.490
Berg	92,32	111.645	62.508	49.137	534
Bissen	516,54	583.831	477.587	106.244	205
Bœvange-sur-Attert	269,28	231.723	179.512	52.211	194
Ell	171,27	206.113	102.723	103.390	605
Fischbach	308,09	390.794	298.296	92.498	300
Folschette, partie (sect. Folschette et Hostert)	126,29	66.989	57.384	9.605	76
Hobscheid	582,61	465.042	415.277	49.765	86
Junglinster	97,39	128.506	116.154	12.352	127
Kœrich	264,96	249.601	201.792	47.809	180
Larochette	218,61	250.175	249.705	470	2
Lintgen	350,74	360.635	211.143	149.492	426
Lorentzweiler	350,45	341.680	266.705	74.975	214
Mersch	1.203,96	1.504.597	1.147.117	357.480	297
Nommern	385,50	285.275	241.474	43.801	114
Redange-sur-Attert	139,62	143.380	101.640	41.740	298
Sœul	239,47	467.069	249.682	217.387	910
Septfontaines	175,51	186.230	117.555	68.675	392
Steinfort	106,22	136.479	134.027	2.452	23
Tuntange	218,99	411.542	179.932	231.610	1.058
Useldange	61,31	64.333	48.394	15.939	261
Vichten	0,51	22	308	286	561
Total	6.147,14	7.259.672	5.135.198	2.124.474	346

Cantonnement forestier de Diekirch.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Bastendorf	243,73	277.463	239.161	38.302	157
Bourscheid	3,02	—	330	330	110
Beaufort.	346,65	558.640	370.435	188.205	542
Bech	341,89	552.336	263.333	289.003	845
Berdorf	642,44	703.444	626.038	77.406	121
Bettendorf	254,77	260.866	201.225	59.641	234
Consdorf	630,54	919.484	756.472	163.012	259
Diekirch	396,42	330.181	404.535	74.354	188
Echternach	616,08	1.325.778	930.112	395.666	642
Ermsdorf	303,62	203.064	199.369	3.695	12
Erpeldange	71,92	61.444	61.990	546	8
Ettelbruck	277,93	524.481	519.849	4.632	16
Feulen	9,27	255	8.316	8.061	896
Fouhren.	103,20	186.606	391.111	204.505	1.985
Heffingen	114,76	178.379	91.869	86.510	752
Medernach	376,54	553.937	398.225	155.712	414
Putscheid	5,42	—	390	390	78
Reisdorf.	290,62	389.277	256.599	132.678	457
Rodenbourg, partie (sect. Beidweiler).	97,78	47.127	59.370	12.243	125
Rospport	578,51	640.346	432.837	207.509	359
Schieren.	310,92	527.520	343.171	184.349	593
Vianden	281,78	234.214	280.496	46.282	164
Waldbillig	174,53	208.371	163.046	45.325	260
Total	6.472,34	8.683.213	6.998.279	1.684.934	260

Cantonnement forestier de Grevenmacher.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Betzdorf	748,65	1.117.983	522.055	595.928	796
Biwer	421,06	356.168	287.921	68.247	162
Bous	241,59	315.883	254.637	61.246	253
Burmerange	59,87	54.067	43.786	10.281	171
Dalheim	386,61	644.085	348.546	295.539	764
Flaxweiler	658,25	838.138	557.662	280.476	426
Grevenmacher	666,11	770.748	568.064	202.684	306
Lenningen	496,56	634.259	359.241	275.018	554
Manternach	345,42	285.069	226.498	58.571	170
Mertert	308,10	341.426	293.285	48.141	156
Mompach	632,02	572.691	656.634	— 83.943	— 133
Mondorf	99,21	161.702	93.328	68.374	691
Remerschen	241,37	431.021	328.156	102.865	426
Remich	120,47	234.320	157.914	76.406	637
Rodenbourg, partie	189,11	108.803	110.875	— 2.072	— 11
Stadtbredimus	320,29	342.393	272.932	69.461	217
Waldbredimus	81,34	119.837	66.328	53.509	661
Wellenstein	166,53	315.553	249.822	65.731	396
Wormeldange	450,61	502.822	463.029	39.793	88
Total	6.633,17	8.146.968	5.860.713	2.286.255	345

Cantonnement forestier de Wiltz.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Arsdorf	32,86	48.777	31.537	17.240	522
Asselborn	0,05	10	7	3	60
Bettborn	235,18	293.838	159.146	134.692	573
Bigonville	174,34	228.515	172.343	56.172	323
Bœvange/Clervaux	2,69	3.579	2.663	916	305
Boulaide	119,65	122.708	136.642	— 13.934	— 116
Bourscheid, partie	0,50	—	43	— 43	— 86
Clervaux	14,64	12.401	13.632	— 1.231	— 84
Esch-sur-Sûre	3,23	229	5.256	— 5.027	— 1.676
Eschweiler	4,11	144	2.053	— 1.909	— 477
Folschette (sect. Rambrouch)	92,38	92.140	79.803	12.337	134
Gœsdorf	0,23	534	31	503	2.187
Grosbous	154,04	170.472	100.942	69.530	451
Hachiville	3,09	105	7.741	— 7.636	— 2.545
Harlange	287,34	175.952	278.168	— 102.216	— 356
Heinerscheid	115,48	57.744	84.590	— 26.846	— 233
Hoscheid	3,48	47	1.659	— 1.612	— 463
Hosingen	277,15	166.628	274.489	— 107.861	— 389
Kautenbach	2,91	320	321	— 1	—
Mecher	1,08	19	133	— 114	— 106
Mertzig	93,24	158.073	72.100	85.973	924
Munshausen	3,34	75	40.315	— 40.240	— 12.048
Neunhausen	0,28	11	25	— 14	— 50
Oberwampach	2,60	1.898	535	1.363	524
Perlé	292,27	322.239	217.804	104.435	357
Troisvierges	9,25	25.032	7.481	17.551	1.897
Wahl	163,89	334.117	144.816	189.301	1.154
Weiswampach	47,42	102.531	67.728	34.803	730
Wiltz	287,52	272.576	414.729	— 142.153	— 494
Wilwerwiltz	0,34	—	27	— 27	— 79
Winseler	0,79	30	181	— 151	— 191
Total	2.425,37	2.590.744	2.316.940	273.804	113

Les ouvriers occupés dans les bois soumis au régime forestier.

Exercice 1959.

I. Nombre des ouvriers occupés.

	Nombre d'ouvriers		Journées de travail	
	Hommes	Femmes	à la tâche	à la journée
Total	825	62	32.268	27.776

II. Travaux exécutés et salaires.

		Journées de travail	Salaire	
			total	par journée
			fr.	fr.
<i>A. — Hommes:</i>				
Abattage	à la journée	826	173.852	211
	à la tâche	31.291	8.233.138	263
Cultures	à la journée	19.865	4.300.770	216
	à la tâche	726	161.813	223
Chemins	à la journée	4.007	876.502	219
	à la tâche	220	65.950	300
Divers	à la journée	555	122.710	221
	à la tâche	—	—	—
Total	à la journée	25.253	5.473.834	216
	à la tâche	32.237	8.460.901	263
		57.490	13.934.735	
<i>B. — Femmes:</i>				
Cultures	à la journée	2.187	348.175	159
	à la tâche	—	—	—
Total		2.187	348.175	159
Total A + B		59.708	14.282.910	
<i>C. — Congés et jours fériés:</i>				
Congés		914	206.748	226
Jours fériés		1.795	397.000	221
Total C.		2.709	603.748	222

D. — Durée de l'occupation:

	Nombre d'ouvriers	Occupation en moyenne Journées de travail
Ouvriers permanents	103	223
Ouvriers saisonniers	783	49

Exercise 1959.

Nature des produits	Cantonement forestier de:																Total				
	Luxembourg-Est				Luxembourg-Ouest				Mersch		Diekirch		Grevenmacher		Wiltz		Total				
	Total		au m³		Total		au m³		Total	au m³		Total	au m³		Total	au m³		Total	au m³		
	m³	fr.	fr.	m³	fr.	m³	fr.	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	Total	au m³	fr.	m³	fr.	Total	
FEUILLES.																					
BOIS D'ŒUVRE:																					
Toutes essences et assortiments .	4.886	486.606	100	7.696	724.656	96	5.984	605.062	101	7.121	583.922	82	5.827	627.475	108	1.400	121.193	87	32.914	3.148.914	96
BOIS DE CHAUFFAGE:																					
Bois empilés, par m³	3.809	537.323	141	7.349	1.142.031	155	6.248	982.169	157	10.329	1.435.731	139	7.989	1.098.174	137	3.096	434.649	140	38.820	5.630.077	145
Tas de ramilles, stères	3.688	11.164	3	1.206	17.553	15	906	17.134	19	—	—	—	6.054	26.516	5	—	—	—	11.854	72.367	6
Fagots, pièces	2.200	—	—	825	6.485	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.025	6.485	2
BRÉSINEUX:																					
BOIS D'ŒUVRE:																					
Grumes	2.851	278.021	98	1.613	177.109	110	2.267	261.082	115	5.521	453.243	83	930	99.287	107	2.691	311.557	116	15.873	1.585.299	100
Perches	104	—	—	123	26.397	214	490	89.310	182	504	67.536	134	277	48.091	174	796	138.458	174	2.294	369.792	161
Menu bois	21	—	—	12	2.250	190	82	22.756	277	60	13.140	219	45	11.378	254	111	23.027	208	331	72.551	219
Chauffage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	1.388	206	—	—	—	7	1.388	206

Assurance des bois administrés contre les risques d'incendie.

Exercice 1959.

Propriétaires des bois	Contenance cadastrale des bois assurés			Surface proportionnelle à la prime simple						Dégâts payés	Prime simple par hectare	Prime par hectare réel
	Feuillus	Résineux	Total	Feuillus			Résineux		unités Total			
				simple	double	triple	sextuple					
Etat	ha 2.570	ha 948	ha 3.518	ha 2.560	ha 10	ha 933	ha 15	ha 5.469	fr. 50.441	fr.	fr.	
Communes	24.780	3.773	28.553	23.929	851	3.768	5	36.965	114.361	—	—	
Etablissements publics	362	209	571	342	20	209	—	1.029	—	—	—	
Total	27.712	4.930	32.642	26.831	881	4.910	20	43.463	164.802	3.792	5,05	

Notes explicatives quant aux quatre primes appliquées:

Chaque hectare de bois feuillu compte pour une unité. Chaque hectare de bois résineux compte pour trois unités. Chaque hectare de bois traversé par le chemin de fer (à l'exception des lignes électriques) compte pour un nombre d'unités double du taux normal, c'est-à-dire: bois feuillus pour deux unités et bois résineux pour six unités. Le tarif supérieur s'applique seulement à une tranche de cent mètres de largeur, prise de chaque côté des rails.

Prix de vente réalisés pour les différents produits ligneux dans les forêts soumises au régime forestier.

Exercice 1959.

Nature des produits	Qualité	Classe	Luxembourg-Est		Luxembourg-Ouest		Mersch		Diekirch		Grevenmacher		Wiltz		Prix de vente	
			Quantité exploitée	Prix par m³	Quantité exploitée	Prix par m³	Quantité exploitée	Prix par m³	Quantité exploitée	Prix par m³	Quantité exploitée	Prix par m³	Quantité exploitée	Prix par m³	au total	fr. au m³
FEUILLUS.	A	3	12,93	1.289	—	—	—	—	—	—	0,91	2.247	—	—	18.712	1.352
		4	41,53	1.539	37,66	1.828	5,41	850	3,08	2.173	13,61	2.113	—	—	173.750	1.715
		5	30,52	1.848	54,20	2.234	12,47	1.243	5,71	2.554	26,58	2.380	—	—	272.463	2.104
		6	19,26	2.563	51,31	2.886	27,92	2.071	9,25	2.679	44,35	2.832	—	—	408.419	2.685
		3-6	104,24	—	143,17	—	45,80	—	18,04	—	85,45	—	—	—	873.344	—
		2	—	—	—	—	—	—	—	—	18,54	415	—	—	7.697	415
	B	2	138,77	784	264,31	622	63,29	781	111,00	700	178,85	818	35,17	611	576.930	729
		3	102,35	1.017	373,60	943	218,50	1.047	188,00	901	414,42	1.152	21,85	868	1.369.675	1.039
		4	42,38	1.208	252,18	1.306	114,74	1.719	89,00	1.550	301,27	1.421	8,10	1.604	1.172.173	1.451
		5	24,08	1.359	111,72	1.566	29,45	1.763	37,00	2.007	142,19	1.663	2,49	1.400	582.067	1.678
BOIS D'ŒUVRE:	C	2-6	307,58	—	1.001,81	—	425,98	—	425,00	—	1.055,27	—	67,61	—	3.708.542	—
		2	—	—	—	—	—	—	—	—	11,87	705	—	—	8.374	705
		3	3,79	349	182,43	560	227,53	526	84,00	452	211,37	727	72,54	474	453.446	580
		4	56,37	563	207,10	677	109,17	752	171,00	621	189,98	700	32,80	552	523.008	682
		5	12,37	784	109,40	750	18,19	962	159,00	687	80,66	658	14,50	554	291.787	740
		6	9,65	806	43,29	819	5,89	1.104	58,00	836	21,50	1.071	—	—	126.517	915
	A	2-6	82,18	—	542,22	—	360,78	—	472,00	—	515,38	—	119,84	—	1.403.132	—
		2-6	247,27	541	250,52	679	59,08	607	696,00	654	914,07	646	63,45	468	1.466.118	657
		1-2	175,28	160	345,80	223	156,36	213	1.609,00	330	266,73	230	65,56	242	806.674	308
		3	0,84	359	—	—	—	—	—	—	1,36	900	—	—	1.523	692
Hêtre:	B	4	247,61	608	228,21	700	72,24	642	—	—	32,76	895	—	—	383.947	664
		5	203,31	669	245,37	767	84,79	629	—	—	63,59	882	—	—	433.705	726
		6	102,25	694	132,45	803	47,79	789	—	—	33,94	889	—	—	245.211	775
		3-6	554,01	—	606,03	—	204,82	—	—	—	131,65	—	—	—	1.066.386	—
		2	264,13	185	—	—	—	—	—	—	3,73	361	—	—	50.212	187
		3	788,61	233	1.005,10	331	439,57	393	310,00	390	107,99	478	183,87	390	946.452	334
	C	4	612,47	375	1.216,73	414	1.329,56	532	815,00	451	693,54	518	183,60	447	2.289.417	472
		5	250,30	441	659,53	512	639,54	614	409,00	524	680,68	551	67,81	515	1.488.987	550
		6	108,48	463	238,94	571	253,43	742	87,00	587	231,84	576	15,12	558	573.488	613
		2-6	2.023,99	—	3.120,30	—	2.662,10	—	1.621,00	—	1.717,78	—	450,40	—	5.348.556	—
Traverses	C	2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,30	383	—	—	115	383
		3	82,86	211	117,98	271	—	—	386,00	199	123,78	375	131,05	294	219.731	261
		4	226,83	233	321,27	277	1.309,34	279	301,00	256	303,01	381	77,84	329	733.534	289
		5	101,27	251	156,09	279	134,93	309	87,00	295	111,71	411	28,43	331	194.625	314
		6	20,61	302	51,57	307	11,98	459	72,00	373	18,47	420	3,11	371	66.277	373
		2-6	431,57	—	646,91	—	1.456,25	—	846,00	—	557,27	—	240,43	—	1.214.282	—

Traverses	2-6	587,37	344	705,16	324	567,78	300	1.338,00	464	1.497,78	354	313,65	293	5.009,74	1.912,663	382
Bois de défibrage		276,80	224	—	—	109,90	290	700,00	233	—	—	68,80	192	1.155,50	291,656	252
Bois d'industrie		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	74,75	300	74,75	22,425	300
Charme : Grumes	2	18,92	326	88,18	311	9,26	205	5,00	396	19,88	274	—	—	141,24	43,109	305
	3	19,40	352	72,51	297	11,75	347	—	—	7,91	252	—	—	111,57	34,417	308
	4	3,18	491	28,77	779	2,14	397	—	—	1,45	260	—	—	35,54	25,204	709
Peuplier : Grumes	2-4	41,50	—	189,46	—	23,15	—	5,00	—	29,24	—	—	—	288,35	102,730	—
	2	0,74	781	—	—	19,95	371	—	—	—	—	—	—	20,69	7,981	386
	3	—	—	—	—	4,80	367	—	—	—	—	—	—	4,80	1,760	367
	4	—	—	—	—	1,32	424	—	—	—	—	—	—	1,32	560	424
	5	—	—	—	—	—	—	13,00	556	—	—	—	—	—	—	—
	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13,00	8,036	618
Autres essences :	2-6	0,74	—	—	—	26,07	—	13,00	—	—	—	—	—	39,81	18,337	—
Grumes	2	37,79	161	—	—	21,95	255	—	—	15,79	324	—	—	75,53	16,796	222
	3	9,18	191	—	—	50,52	425	—	—	13,18	410	1,96	350	74,84	29,312	392
	4	1,69	271	—	—	—	—	—	—	1,76	455	1,91	350	5,36	1,926	359
	5	—	—	—	—	—	—	49,00	404	—	—	—	—	—	—	—
	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	49,00	22,011	449
BOIS DE CHAUFFAGE :	2-6	48,66	—	—	—	72,47	—	49,00	—	30,73	—	3,87	—	204,73	70,045	—
Hêtre : Quartiers et rondins		3.333,00	279	6.546,40	270	5.197,50	306	7.931,00	241	5.125,00	338	2.719,50	261	30.852,40	8.858,796	287
Chêne : Quartiers et rondins		354,75	177	1.128,80	161	555,80	183	1.580,00	164	2.002,00	210	311,25	184	5.932,60	1.096,233	185
Autres essences		18,75	180	171,20	156	102,20	239	69,00	219	171,00	216	—	—	532,15	114,468	215
Ramilles, stères		2.688,00	7	4.002,00	13	4.878,00	8	7.580,00	5	5.849,00	10	—	—	24.997,00	213,532	9
Fagots, pièces		2.200,00	1,50	1,275	6,80	—	—	—	—	—	—	—	—	3.475,00	12,470	4
RÉSINEUX :																
BOIS D'ŒUVRE :																
Épicéa : Grumes	1a, 1b	1.111,01	591	783,58	577	1.124,97	694	1.984,00	528	383,01	600	1.396,11	493	6.782,68	3.971,632	586
	2	745,37	803	997,97	797	640,52	917	1.018,00	628	404,08	738	143,90	564	3.949,84	3.070,895	777
	3	293,64	910	512,27	822	50,57	1.206	153,00	723	27,10	656	15,54	599	1.052,12	899,396	855
Perches		103,63	345	132,79	524	464,68	373	283,00	365	236,23	544	808,67	375	2.029,00	825,634	407
Menu bois		5,63	368	17,66	441	79,66	321	60,00	227	44,23	565	118,73	271	325,91	107,710	330
Bois de défibrage		6,40	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,40	1,600	250
Pin :	1a, 1b	2.265,68	—	2.444,27	—	2.360,40	—	3.498,00	—	1.094,65	—	2.482,95	—	14.145,95	8.876,867	—
	2	301,10	390	176,35	433	248,54	512	1.282,00	418	125,45	364	399,71	445	2.533,15	1.140,696	450
	3	363,40	417	115,81	604	168,83	781	619,00	485	3,97	363	617,05	459	1.888,06	971,270	514
Grumes		22,37	531	13,33	1.142	6,56	915	104,00	632	—	—	61,46	482	207,72	135,810	654
Perches		—	—	8,64	434	25,19	353	102,00	285	37,03	359	—	—	172,86	58,146	336
Menu bois		—	—	—	—	2,64	227	—	—	—	—	—	—	2,64	600	227
Douglas : Grumes	1a, 1b	686,87	—	314,13	—	451,76	—	2.107,00	—	166,45	—	1.078,22	—	4.804,43	2.306,522	—
Mélèze : Grumes	1a, 1b	—	—	—	—	—	—	28,00	391	—	—	—	—	28,00	12,191	—
	2	—	—	—	—	—	—	269,00	410	—	—	—	—	269,00	131,418	489
	3	—	—	—	—	—	—	64,00	656	—	—	—	—	64,00	46,656	729
Perches		—	—	—	—	—	—	4,00	656	—	—	—	—	118,00	2,916	729
		—	—	—	—	—	—	118,00	262	—	—	—	—	118,00	34,313	291
		—	—	—	—	—	—	455,00	—	—	—	—	—	455,00	215,303	—

Remarque : Les prix s'entendent pour bois abattus sans 10% de frais d'adjudication.

Exercice 1959.

Cantonement	Bois d'œuvre							Bois de chauffage	Total	Valeur
	Chêne	Hêtre	Autre feuillus	Bois de défibrage	Total feuillus	Épicéa	Pin	Autres résineux	Total résineux	
	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	m³	fr.
Luxembourg-Est . . .	475	2.866	36	—	3.377	4.943	287	4	5.234	6.031.000
Luxembourg-Ouest . . .	739	1.717	205	—	2.661	1.706	99	70	1.875	2.843.950
Mersch . . .	338	695	127	—	1.160	2.808	1	—	2.809	3.039.400
Diekirch . . .	798	433	250	250	1.731	3.098	359	—	3.457	2.946.477
Grevenmacher . . .	99	104	—	—	203	345	4	—	349	404.704
Wiltz . . .	1.365	1.500	5	—	2.870	14.170	180	—	14.350	9.066.000
Total . . .	3.814	7.315	623	250	12.002	27.070	930	74	28.074	24.331.531

fr.

m³

%

m³

%

m³

%

m³

%

m³

%

m³

%

m³

%

m³

%

m³

%

m³

%

m³

%

Déboisement et défrichement des bois privés.

Exercice 1959.

Déboisement.

Demandes: 26
Demandes accordées: 23
refusées: 3

Défrichement.

Demandes: 2
Défrichements accordés: 2

Répartition par cantonnement forestier:

	ha	a	ca
Luxembourg-Est	15	18	12
Luxembourg-Ouest	7	43	10
Mersch	7	55	70
Wiltz	16	95	70
Diekirch	3	12	90
Grevenmacher	—	—	—
	50	25	52

	ha	a	ca
Wiltz	1	87	30
Diekirch	1	36	00
	3	23	30

Répartition par essence:

	ha	a	ca
Feuillus:			
Hêtre	5	66	80
Mélange	21	27	90
Résineux:			
Epicéas	19	95	82
Mélange	65	00	—
Haie à écorce	2	70	00
	50	25	52

Exécution des travaux de boisement et de reboisement subventionnés.

	ha	a	ca
Luxembourg-Est	1	53	50
Luxembourg-Ouest	1	96	90
Mersch	59	69	80
Diekirch	30	44	00
Grevenmacher	10	89	05
Wiltz	154	34	35
	258	87	60

Répartition par essence:

	ha	a	ca
Résineux	254	16	70
Feuillus	2	49	00
Mélange	2	21	90
	258	87	60

Importations de bois dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Exercice 1959.

Pays d'origine	Bois à défibrer		Grumes de sciage				Bois de mine		Poteaux-Pilots		Bois de chauffage		Traverses	
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.
Allemagne (Rép. Féd.)	—	—	131	201.990	—	—	28	128.520	69	143.480	76	33.096	—	—
Autriche	—	—	873	1.813.510	—	—	—	—	385	777.480	—	—	—	—
Belgique	—	—	13.767	12.818.317	1.227	962.281	2.113	1.615.903	8	21.490	195	47.850	83	173.442
France	—	—	350	337.396	550	1.261.744	5.024	3.648.640	106	351.426	282	55.480	1.583	4.372.586
Roumanie	—	—	472	926.180	—	—	—	—	89	232.230	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	27	66.600	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	—	59	109.840	—	—	—	—	114	213.930	—	—	—	—
Total	—	—	15.652	16.207.233	1.777	2.224.025	7.165	5.393.063	798	1.806.636	553	136.426	1.666	4.546.028

Pays d'origine	Bois sciés		Contreplaqués		Panneaux de fibres		Farine de bois		Divers		Valeur totale des importations	
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	kg	fr.	kg	fr.	fr.	fr.
Allemagne (Rép. Féd.)	676	1.782.596	172	874.034	1	16.940	—	—	—	—	3.180.656	—
Autriche	3.482	7.416.290	—	—	—	—	—	—	—	—	10.007.280	—
Belgique	3.970	9.258.963	3.336	16.856.271	464	5.146.242	29.380	111.611	71.300	293.022	59.078.912	—
France	711	1.766.930	1.479	5.812.680	8	431.517	—	—	—	—	18.038.399	—
Roumanie	1.536	2.877.830	49	160.370	—	—	—	—	—	—	4.196.610	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	66.600	—
Tchécoslovaquie	1.255	2.445.010	—	—	—	—	—	—	—	—	2.768.780	—
Total	11.630	25.547.619	5.036	23.703.355	473	5.594.699	29.380	111.611	71.300	293.022	97.337.237	—

Exportations de bois du Grand-Duché de Luxembourg.

Exercice 1959.

Pays de destination	Bois à pâte résineux		Bois à défilibrer feuillus		Grumes de sciage		Bois de mine		Poteaux-Pilots		Bois de chauffage	
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.
Allemagne (Rép. Féd.)	50	20.650	3.261	1.477.567	11.401	9.389.690	20.201	15.154.787	5.889	2.924.533	86	102.227
Belgique	33	15.510	1.037	392.728	2.116	1.230.303	3.540	2.678.485	5.165	2.576.489	148	136.206
France	—	—	—	—	269	314.545	—	—	—	—	43	46.809
Hollande	—	—	—	—	4.047	6.580.190	2.904	3.000.745	6.675	4.311.060	—	—
Total	83	36.160	4.298	1.870.295	17.833	17.514.728	26.645	20.834.017	17.729	9.812.082	277	285.242
											5.501	1.705.818

Pays de destination	Bois travaillés				Divers produits de bois						Valeur totale des exportations				
	Traverses		résineux		Bois sciés		feuillus		Contreplaqués Placages			Panneaux de fibres		Fibres de bois	
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.		m³	fr.	kg	fr.
Allemagne (Rép. Féd.)	48	119.820	197	133.986	971	2.468.769	—	—	—	—	—	—	—	—	32.465.447
Belgique	—	—	503	746.575	2.335	6.748.632	13	102.919	513	34.932	—	—	521.603	1.325.318	16.531.420
France	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	361.354
Hollande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13.891.995
Total	48	119.820	700	880.561	3.306	9.217.401	13	102.919	513	34.932	—	—	521.603	1.325.318	63.250.216

Relevé du gibier abattu pendant l'année cynégétique 1958-1959.

	Cantonnement de						Total
	Luxembg.-Est	Luxembg.-Ouest	Mersch	Diekirch	Grevenmacher	Wiltz	
<i>Gibier à poils:</i>							
Cerfs	—	—	8	12	1	36	57
Chevreaux	192	249	487	627	499	790	2.844
Sangliers	21	8	117	72	97	48	363
Lièvres	821	1.490	1.044	581	1.981	584	6.501
Lapins	134	603	884	1.299	466	825	4.211
Renards	178	291	415	652	331	732	2.599
Blaireaux	9	30	61	70	45	47	262
Martes	20	102	64	64	71	32	353
Putois	62	149	121	76	109	32	549
Belettes	90	—	70	113	65	—	338
Chats	210	367	336	449	364	404	2.130
Loutres	—	—	—	1	1	—	2
Rats musqués	69	73	18	145	388	—	693
<i>Gibier à plumes:</i>							
Faisans	178	222	511	16	248	24	1.199
Perdrix	724	1.013	948	479	1.915	1.054	6.133
Cailles	7	27	—	52	126	152	364
Canards	115	126	399	184	194	198	1.216
Bécasses	20	63	58	93	72	145	451
Bécassines	19	28	20	3	6	125	201
Ramiers	168	426	474	299	295	481	2.143
Grives	—	—	—	—	25	—	25
Oiseaux rapaces	—	—	20	43	18	785	866

Amodiation des chasses.

Cantonnement	Nombre des lots	Superficie totale	Prix d'adjudication	Prix par hectare
		ha	fr.	fr.
Luxembourg-Est	50	19.901	1.313.400	66,00
Luxembourg-Ouest	92	36.860	2.026.800	54,99
Mersch	117	44.068	2.818.250	63,95
Diekirch	104	44.144	1.866.145	44,54
Grevenmacher	90	32.288	2.073.500	64,22
Wiltz	157	74.578	1.789.279	23,99
Total	610	251.839	11.987.374	47,60
Droit d'adjudication: 15 %			1.798.106	
			13.785.480	54,74